SYNODE NATIONAL D'AVIGNON, 2014

RELEVÉ DES DÉCISIONS

hors décisions de procédure

D.1 Election du bureau du synode

D.2 Emploi du temps du Synode (89 voix pour, 0 contre)

D.3 Mouvement des ministres (89 voix pour ; 0 contre)

D.4 Transformation du poste temporaire de Loire-Atlantique en poste permanent (85 voix pour ; 0 contre)

D.5 Transformation du poste temporaire de « Secrétaire national à l'animation des réseaux jeunesse » en poste permanent (96 voix pour ; 1 contre)

D.6 Attribution d'une voix délibérative au Synode régional pour l'Association cultuelle de Collioure (CLR) (95 voix pour ; 0 contre)

D.7 Associations cultuelles (94 voix pour ; 0 contre)

D.8 Approbation des comptes annuels 2013 et des actes de gestion financière et d'administration des biens (88 voix pour ; 0 contre)

D.9 Affectation du résultat 2013 de l'Union nationale (83 voix pour ; 0 contre)

D.10 Fusion des fonds dédiés « Retraites » et « Pensions » (88 voix pour ; 0 contre)

D.11 Approbation du budget Titre A 2014 (88 voix pour ; 0 contre)

D.12 Traitement des ministres pour l'année 2014 (87 voix pour ; 2 contre)

D.13 Election de la délégation de l'Eglise protestante unie de France à l'AG de la Fédération protestante de France

D.14 Vœu concernant l'accueil des réfugiés (80 voix pour ; 0 contre)

D.15 Vœu sur les questions diaconales et économiques (60 voix pour ; 9 contre)

D.16 Vœu concernant la radio et la communication (75 voix pour ; 1 contre)

D.17 Modification de la Constitution : mise en place d'une région luthérienne réformée (90 voix pour, 0 contre ; majorité qualifiée requise, après approbation par collèges confessionnels)

D.18 Modification de la Constitution : délégations des synodes régionaux au Synode national (89 voix pour, 0 contre ; majorité qualifiée requise, après approbation par collèges confessionnels)

D.19 Modification de la Constitution : composition du Synode régional (87 voix pour, 0 contre ; majorité qualifiée requise, après approbation par collèges confessionnels)

D.20 Critères pour l'attribution à une association cultuelle de la voix délibérative ou consultative au Synode régional (86 voix pour ; 0 voix contre)

D.21 Modification du Règlement des synodes : rédaction des articles 75 et 76 (86 voix pour ; 0 contre)

D.22 Modification du Règlement d'application : dispositions expérimentales temporaires pour une région luthérienne et réformée (88 voix pour ; 0 contre)

D.23 Abrogation du Règlement d'application relatif aux délégations des associations cultuelles au Synode régional (86 voix pour ; 0 contre)

D.24 Traitement des ministres pour l'année 2015 (64 voix pour ; 16 contre)

D.25 Contribution des régions au Titre A pour l'exercice 2015 (93 voix pour ; 0 contre)

D.26 Nomination du Commissaire aux comptes (94 voix pour ; 0 contre)

D.27 Responsables et solidaires. Préambule (80 voix pour ; 2 contre)

D.28 Responsables et solidaires. Animation financière et mobilisation des ressources (70 voix pour ; 10 contre)

D.29 Responsables et solidaires. Immobilier (74 voix pour ; 4 contre)

D.30 Responsables et solidaires. Mutualisation et développement. Création du Fonds « Témoignage et développement » (60 voix pour ; 19 contre)

D.31 Responsables et solidaires. Mutualisation et développement. Defap (80 voix pour ; 0 contre)

D.32 Responsables et solidaires. Mutualisation et développement. Fonds de garantie des retraites (77 voix pour ; 3 contre)

D.33 Election du Modérateur pour le Synode de 2015 : M. Philippe Sautter (85 voix)

102 délégués à voix délibératives. Majorité : 52 voix

DECISION 01 - ELECTION DU BUREAU DU SYNODE

La modératrice, la pasteur Agnès von KIRCHBACH, a été élue lors du Synode national de Lyon en 2013.

Sont élus en qualité de questeurs : Jean-François NARDIN (M), Etienne BERTHOMIER (O), Laurent MARTY (SO), Marie-Pierre COURNOT (RP), Sylvie OUVRY (NN), Catherine PERIN (COM) ; désigné chef-questeur : Jean-François NARDIN.

Sont élus en qualité de secrétaires : Christian BARBERY (PACCA), Gwenaël BOULET (M), Vincent CHRISTELER (CAR), Annie COLOMBERO (CLR), Danielle FOUILLOUX (CAR), Sylvie WOLFF (COM).

Sont élus en qualité de vice-modérateurs : Jean-François GUERY (Luthérien, M), pasteur, par 76 voix et Madame Isabelle SANTESTEBAN (Réformée, RP) par 87 voix.

DECISION 02 - ADOPTION DE L'EMPLOI DU TEMPS (89 voix pour, 0 contre)

Par 89 voix, et 0 contre, le synode adopte le projet d'emploi du temps qui lui a été soumis, avec sa modification.

DECISION 03 - MOUVEMENT DES MINISTRES (89 voix pour, 0 contre)

Le synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni en Avignon, du 29 mai au 1er juin 2014, approuve le récapitulatif du Mouvement des ministres de l'Eglise protestante unie de France du 25 mars 2012 au 24 mars 2013.

RECAPITULATIF DU MOUVEMENT DES MINISTRES
du 24 mars 2013 au 30 mars 2014

A - RÔLE

I. INSCRIPTION

Ire inscription *Article 23 §2- 1e*

ALEXA Véronique ***(pasteur)***	16.06.2013
FRESSE Sébastien ***(pasteur)***	07.07.2013
GEIGER Isabelle ***(aumônier des hôpitaux)***	16.06.2013
KELLER Thomas ***(pasteur)***	28.04.2013
KOWAL Rodolphe ***(pasteur)***	06.10.2013
LEFEBVRE Pascal ***(pasteur)***	08.09.2013
MOUROU Bernard ***(pasteur)***	30.06.2013
MOYAT Virginie ***(pasteur)***	13.10.2013
NGOUGO FOTSO Guy-Bertrand ***(pasteur)***	26.05.2013
PACHECO-SAINSBURY Karin ***(pasteur)***	11.11.2013
PETIT Anne ***(pasteur)***	22.09.2013

- Ajout d'un nouveau ministère *Article 23 § 2*

COCHAND Nicolas ***(pasteur et animateur théologique)***	01.07.2013
FABRE Nicole ***(aumônier des hôpitaux)***	01.07.2013
TAMBON Lionel ***(aumônier des hôpitaux)***	01.07.2013

- Mis à disposition *RA§ 2° de l'article 23*

- Reprise de ministère *Article 23 §5*

ZIEGLER REYMOND Doris ***(pasteur et informateur régional PACCA)***	01.07.2013

II. MAINTIEN

Envoyés

COYAULT Bernard ***(Eglise évangélique au Maroc)***, *venant de congé* du 01.07.2013 au 30.06.2016
DESMARAIS Stéphane ***(Eglise protestante française de Londres),***
venant de Envoyé Defap - Guyane du 01.07.2013 au 30.06.2016
KELLER Frédéric ***(EER du Canton de Vaud- SUISSE)*** du 15.07.2013 au 30.06.2016
KELLER Nicole ***(EER du Canton de Vaud- SUISSE)*** du 01.07.2013 au 30.06.2016

Congé

BLANZAT Pierre *(pour études)* du 01.08.2013 au 30.06.2014
DELANNOY Françoise *(convenances personnelles)* du 01.12.2013 au 30.06.2014
FROSSARD Béatrice *(convenances personnelles)* du 01.07.2013 au 30.06.2014
ROEHRICH Georgia *(convenances personnelles)* du 01.07.2013 au 30.06.2014
SCHNITZLER Edgard *(convenances personnelles)* du 01.07.2013 au 30.06.2014
STRICKER Nicola *(convenances personnelles)* du 31.12.2013 au 30.06.2014
TARTAR FOUCHIER Laurence *(convenances personnelles)* du 01.07.2013 au 30.06.2014
TAUBMANN Florence *(convenances personnelles)* du 01.07.2013 au 30.06.2014

III. DEPART

BERTHEAU Gésine *(Chargée de mission germanophone à Toulouse)* 31.12.2013
BOST Hubert *(présidence de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, était en congé)* 31.12.2013
KALTENMARK Frédéric *(était à St Etienne - Le Ferreux)* 30.06.2013
OPPERMANN Wulf *(était Hors cadre)* 21.10.2013
CARBONNIER- BURKARD Marianne *(enseignante IPT)* 30.06.2012

IV. DECES EN ACTIVITE

VANWEDINGEN Freddy ***(était envoyé à UEPAL)*** 02.04.2013

B - MOUVEMENT

I. NOMINATION

A - Titulaires

ALEXA Véronique **à Gardonnenque I (CLR)** titularisation sur place 01.07.2013
ARNOUX Alain **à Bourdeaux Puy St Martin Dieulefit (CAR)**
venant de Evangéliste régional PRECAR 01.07.2013
ARNOUX Sonia **à Dieulefit Bourdeaux et Puy St Martin (CAR)** venant de Grenoble 01.07.2013
BRADDOCK Quentin **à Nanteuil les Meaux (RP)** venant de Rouen 01.07.2013
BRETONES Caroline **à Le Marais II (RP)** venant de Mission intérieure luthérienne 01.07.2013
CASSOU Daniel **à Secrétaire national à la Communication (UN)**
venant de Informateur régional (RP) 01.07.2013
CAVALIE Matthieu **à Mis à disposition de la Mission populaire** venant de Bocage Vendéen Ouest 01.07.2013
CAZENOVE de Bertrand **à Président de CR (RP)** venant de Secrétaire général (UN) 01.07.2013
CHAPON Annie **à Lagny Chelles Marne la Vallée (RP)** venant de Envoyé CEEEFE - Londres 01.07.2013
CHRISTELER Vincent **à St Etienne Forez (CAR)** venant de Bresse Bugey Dombes 01.07.2013
CLAVAIROLY François **à Mis à disposition de la FPF** venant de Paris St Esprit 01.10.2013
COCHAND Nicolas **à Paris Auteuil I (RP)** venant de Bordeaux IV 01.07.2013
CORREIA Emmanuel **à Vichy Montluçon (CAR)** venant de congé 01.07.2013
COUSINIE Christophe **à Gardon et Vidourle III (CLR)** venant de Toulouse 01.07.2013
CROUZET Didier **à Secrétaire général (UN)**
venant de secrétaire national Relations internationales (UN) 01.07.2013
DAHAN Joël **à Chargé de mission du CR - (CLR)** venant de Montpellier V 01.07.2013
DAHAN Joël **à Envoyé (Fondation J. Bost)** venant de Chargé de mission du CR-CLR 01.08.2013
DAUTHEVILLE Joël **à Meurthe et Moselle II (EST)** venant de Inspecteur ecclésiastique Montbéliard 01.07.2013
DELARUELLE Thibaut **à Nice II (PACCA)** venant de Envoyé DEFAP - La Réunion 19.07.2013

DENNIS Vernon Bruce **à Bellocq- Salies du Béarn (SO)** venant de Montauban 01.07.2013
DENTAN VERSEILS Sophie **à Nîmes Aumônerie des hôpitaux (CLR)** venant de congé 01.07.2013
DERUPT Aurélie **à Fives (NN)** venant de Vallée du Rupt (Inspection Montbéliard) 01.07.2013
DUMAS LAIROLLE Aurélie **à Nîmes I (CLR)** venant Chargée de mission du CR - CLR 01.07.2013
DURAND LEIS Christine **à Paris Béthanie (RP)** venant d'Aubervilliers 01.07.2013
FABRE Nicole **à Lyon aumônerie hospitalière I (CLR)** titularisation sur place 01.07.2013
FOURNIER Frédéric **à Massy (Inspection de Paris)** venant de Roubaix-Tourcoing 01.07.2013
PRESSE Sébastien **à Cambrésis I (NN)** titularisation surplace 01.07.2013
GEIGER Isabelle **à Meurthe & Moselle I (aumônerie hospitalière) (E)** titularisation sur place 01.07.2013
GONZALEZ David **à Dreux (RP)** venant d'Alençon 01.07.2013
HELLER Nadine **à Firminy - St Etienne (CAR)** venant de Moyen Eyrieux 01.07.2013
KELLER Thomas **à Boissy Saint Léger (RP)** titularisation sur place 01.07.2013
KOWAL Rodolphe **à Cognaçais I (O)** titularisation sur place 01.07.2013
LEFEBVRE Pascal **à Tonneins et Marmande (SO)** titularisation sur place 01.07.2013
MARTY Laurent **à Ariège II (SO)** venant de Mont de Marsan 01.01.2014
MOKRI Zohra **à Nîmes VI (CLR)** venant de congé 01.06.2013
MOURIER Emmanuel **à Montagne du Tarn (SO)** venant de congé 01.08.2013
MOUROU Bernard **à Haute Provence (PACCA)** titularisation sur place 01.07.2013
MOYAT Virginie **à Poissy (RP)** titularisation sur place 01.07.2013
MÜLLER Jean-Christophe **à Nîmes,(CLR)**, venant d'Itinérance-Accompagnement-Evangélisation 01.07.2013
NGOUGO FOTSO Guy Bertrand **à Nevers (RP)** titularisation sur place 01.07.2013
NYANGONO Christiane **à Caen (NN)** venant de Barbezieux 01.07.2013
OH Daniel **au Pays de Gex (CAR)** venant du Creusot 01.07.2014
PAQUEREAU Nathalie **à Bayonne (SO)** venant de congé 01.07.2013
PERRENOUD Philippe **à Baronnies (CAR)** venant de Est Varois 01.07.2013
PETIT Anne **à Rambouillet - Chevreuse - Montfort l'Amaury (RP)** titularisation sur place 01.07.2013
PRAT Ingrid **à Vallée Française - Val de Lasalle II (CLR)** sur place ½ temps 01.07.2013
PUJOL Françoise **à Lauragais (SO)** venant d'Albi 01.07.2013
PUTTER de Loïc **à Elbeuf (NN)** venant Saint Etienne 01.07.2013
RAZAFIMAHEFA Edmond **à Lezay (O)** maintien sur place à plein temps 01.07.2013
SCHLUMBERGER Sophie **à Animation biblique I (RP)** venant de Mise à disposition de la FPF 01.07.2013
SEYBOLDT Andréas **à Jura (EST)** venant de Cavaillon 01.07.2013
SEYBOLDT Emmanuelle **à Besançon I (EST) ½ temps**
venant de Lourmarin et Chargée de mission du CR 01.07.2013
SIXT GATEUILLE Claire **à secrétaire nationale aux relations internationales (UN)**
venant de Tarbes 01.07.2013
STERNBERGER Françoise **à Lyon Oullins (CAR)** venant de Houilles 01.07.2013
STERNBERGER Jean-Pierre **à Bibliste régional (CAR)** venant de Bibliste RP 01.07.2013
TAMBON Lionel **à Aumônerie hospitalière de Nîmes (CLR)** titularisation sur place 01.07.2013
TENREIRO Jean-Charles **à Levallois Clichy (RP)** venant de Président de CR 01.07.2013
WILSON Marie-Odile **à Corse (PACCA)** venant d'Auxerre 01.07.2013
WUTHRICH Serge **à le Raincy (RP)** venant de Niort 01.07.2013
ZANG Jean-Pierre **à Saint Maur (RP)** venant de Nanterre 01.07.2013
ZIEGLER Thierry **à St Peray (CAR)** venant de Vosges Saônoises 01.07.2013

B – Intérimaires

a) Ministres sur un poste temporaire ou occupant temporairement un poste permanent
BEAUCHAMP Jean-Charles **à Vosges Moselle II (E)** maintien sur place 01.07.2013
BONNET Francine **à Chargée de mission régional (SO)** maintien sur place du 01.07.2013 au 30.06.2014
MIZZI Michel **à Bas-Eyrieux 1 (La Voulte) (CAR)** venant de congé du 01.03.2014 au 30.06.2014
VON ALLMEN Gilbert **à Crest (CAR)** venant de Vallon Pont d'Arc du 01.07.2013 au 30.06.2015

b) Venant d'une autre Eglise de la Réforme
BIYONG Philippe **à Romans (CAR)** venant de Eglise Presbytérienne du Cameroun du 01.07.2013 au 30.06.2014
KPOTI Samuel **à Mont Vaudois (Inspection de Montbéliard)** venant de l'Eglise
Evangélique presbytérienne du Togo du 01.08.2013 au 30.06.2014
VIDAL Marc-Henri **à Enghien les Bains (RP)** maintien sur place du 01.07.2013 au 30.06.2014

c) Reprises de ministère

d) Changement de ministère : période d'adaptation

GENTY Frédéric **à Informateur régional (Paris)** venant de Nanteuil les Meaux	01.07.2013
MARTY Laurent à **Formateur en catéchèse (SO) 1/2 temps ; 1/2 temps Ariège 2**	01.01.2014
NUNEZ Jean-Paul **à Centre Hérault I (CLR)** envoyé de Envoyé Cimade	01.07.2013
PRAT Ingrid **à animation jeunesse CLR** (1/2 temps)	01.07.2013

e) Retraités intérimaires

C — Nomination du Secrétaire Général (RA B de l'article 25)

BLANZAT Pierre **à Hors cadre (UN)** venant de Montélimar	du 01.07.2013 au 30.07.2013
BOUILLON David **à Hors cadre pour études (UN)** venant de St Laurent du Pape	du 01.09.2013 au 30.06.2014
OPPERMANN Wulf **à Hors cadre** venant de Lyon (Inspection de Paris)	du 20.08.2013 au 21.10.2013

D - Nomination par élection

BACCUET Christian, **Président de la Commission des ministères (UN - réélection)**
01.07.2013
PICHARD Fabrice, **Inspecteur Ecclésiastique Montbéliard** venant d'Aumônerie aux Armées
01.06.2013
SCHLUMBERGER Laurent, **Président du Conseil National (UN - réélection)** 01.07.2013
SEYBOLDT Emmanuelle**, Présidente du Conseil régional (Est) 1/2 temps**
venant de Lourmarin et Chargée de mission du CR 01.07.2013

II. ENSEIGNANTS IPT

BERNAT Chrystel, **Histoire du christianisme à l'époque moderne** 01.07.2013
NICOLET ANDERSON Valérie, **Nouveau Testament**
01.07.2013
LEVAIN Claude, **Théologie pratique, direction du master pro** 01.07.2013

III. MINISTRES ASSOCIES

JACOT Pierre-Alain (UNEPREF) **à Ensemble fédératif des Vallées cévenoles (CLR)** 01.10.2013

IV. RETRAITES

AFONSO David *(était à Indre et Creuse - Ouest)*	30.06.2013
BERTRAND Michel *(était enseignant IPT-Directeur du Master Pro)*	30.06.2013
COMBET GALLAND Corina *(était enseignante IPT-Nouveau Testament)*	30.06.2013
COUPRIE Florence *(était à Saint Maur - RP)*	30.06.2013
DAVAINE Christian *(était à Aix en Provence II- PACCA)*	30.06.2013
LAURENT Pierre *(était Président du CR région Est)*	30.06.2013
MARTEL Daniel *(était à Lamastre - CAR)*	30.06.2013
SABATTIER Jérôme *(était à Centre Hérault I- CLR)*	30.06.2013

DECISION 04 - TRANFORMATION DU POSTE TEMPORAIRE DE LOIRE-ATLANTIQUE EN POSTE PERMANENT (85 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,
Vu l'article 24 de la Constitution,
Vu la demande du synode de la Région Ouest,
Sur la proposition du Conseil national et le rapport de la Commission des affaires générales,
Décide la transformation du poste temporaire en poste permanent de l'Eglise protestante unie de Loire-Atlantique, attribué à l'association cultuelle de l'Eglise protestante unie de Loire-Atlantique.

DECISION 05 - TRANSFORMATION DU POSTE TEMPORAIRE DE « SECRETAIRE NATIONAL A L'ANIMATION DES RESEAUX JEUNESSE » EN POSTE PERMANENT (96 voix pour, 1 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 24 de la Constitution,

Sur la demande du Conseil national et le rapport de la commission des affaires générales,

Décide la transformation du poste temporaire en poste permanent intitulé « Secrétaire national à l'animation des réseaux jeunesse », attribué à l'Union nationale des associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France (le conseil ecclésial étant le Conseil national).

DECISION 06 - ATTRIBUTION D'UNE VOIX DELIBERATIVE AU SYNODE REGIONAL POUR L'ASSOCIATION CULTUELLE DE COLLIOURE (CLR) (95 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 7 de la Constitution

Vu la demande du synode de la région Cévennes-Languedoc-Roussillon,

Décide d'attribuer à l'Association cultuelle de Collioure une voix délibérative au synode régional Cévennes-Languedoc-Roussillon pour la période 2014-2016.

DECISION 07 - ASSOCIATIONS CULTUELLES (94 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 2 des statuts de l'Union nationale,

Vu l'article 11 (§2) de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France,

1°/ confirme l'admission à l'Union nationale de :

- l'association cultuelle du Plateau Lorrain (regroupement des associations cultuelles de Nancy et environs, Lunéville-Dombasle et environs, Verdun - Région Est) ;
- l'association cultuelle de Fesches-Dampierre-Allenjoie (regroupement des associations cultuelles de Fesches, Dampierre, Allenjoie - Région Montbéliard) ;
- l'association cultuelle « Eglise protestante unie de France - Foyer fraternel d'Aubervilliers » (Région parisienne) ;
- l'association cultuelle de Bayonne-Biarritz (regroupement des associations cultuelles de Bayonne et de Biarritz - Région Sud-Ouest) ;

qui ont adopté des nouveaux statuts comportant un changement de dénomination ;

2°/ prononce l'admission à l'Union nationale de :

- l'association cultuelle de Blauzac (Région CLR) ;
- l'association cultuelle de Vallerargues (Région CLR) ;

3°/ prend acte du retrait de l'Union de :

- l'association cultuelle de Nages et Solorgues (Région CLR), qui a prononcé sa dissolution.

DECISION 08 - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS (compte de résultat 2013 et bilan au 31 Décembre 2013) ET DES ACTES DE GESTION FINANCIERE ET D'ADMINISTRATION LEGALE DES BIENS (88 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Ayant pris connaissance du compte de résultat 2013 et du bilan au 31 Décembre 2013 de l'Union nationale des associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes,

- approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont soumis, soit un total de bilan à 71 122 418 €, comprenant un déficit pour un montant de 101 059 €,

- délègue au synode de chaque région le soin :
  1 - de rendre compte des titres B, C, D et E de sa circonscription,
  2 - d'affecter le résultat de la région tel qu'il ressort de l'arrêté des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013,

- approuve les actes de gestion financière et d'administration légale des biens au cours de l'exercice écoulé.

DECISION 9 AFFECTATION DU RESULTAT 2013 DE L'UNION NATIONALE (TITRE A, FONDS SPECIFIQUES ET PRODUITS FINANCIERS) (83 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,
Ayant pris connaissance du rapport de gestion financière du Conseil national ainsi que des comptes de l'Union nationale pour l'exercice 2013 (Titre A et fonds spécifiques),
approuve :
1. l'affectation du résultat du Titre A à la réserve générale pour un montant de: - 121 3 96,48 €
2. l'affectation des résultats aux Fonds spécifiques tels qu'ils lui sont soumis:

• Fonds animation-évangélisation-formation :	-34 570.06 €
• Fonds d'équipement	672 583.42 €
• Fonds retraite	260 000,00 €
• Fonds entraide	2 840.02 €
• Fonds assurance	- 30 403.90 €
• Fonds protestantisme et images	- 9 959.04 €
• Fonds relations internationales	0 €
• Fonds IPT	0 €
• Fonds presbytères	-155 435.16 €
• Fonds projets pluriannuels	-392 431.81 €
• Fonds Eglise Unie	- 206 666.26 €
• Fonds Régions	-38 710.31 €

3. l'affectation des produits financiers à la réserve générale pour un montant de 631 707.10 €.

DECISION 10 - FUSION DES FONDS DEDIES « RETRAITE » et « PENSIONS » (88 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,
ayant pris connaissance des comptes 2013 de chacun des fonds dédiés « Retraite » d'une part et « Pensions » d'autre part,
décide de fusionner ces deux fonds en un fonds unique sous le libellé « Fonds pensions ».

DECISION 11 - APPROBATION DU BUDGET TITRE A 2014 (88 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,
Vu le rapport de gestion financière du conseil national,
approuve le budget Titre A pour l'année 2014, arrêté à 6 310 255 € en recettes et dépenses. »

DECISION 12 - TRAITEMENT DES MINISTRES POUR L'ANNEE 2014 (87 voix pour, 2 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 27 du Règlement d'application de la Constitution,

Vu le rapport de gestion financière du conseil national,

approuve les décisions prises par le conseil national relatives aux traitements des ministres, à savoir :

a) le traitement brut mensuel de base est porté à 1 172 € au 1er janvier 2014,

b) le taux de base du supplément pour enfant à charge est maintenu à 47,22 € par enfant et par mois, celui à taux majoré à 91,06 €,

c) le montant maximum de l'indemnité de résidence est maintenu à 919 € ;

d) le montant du crédit documentaire est maintenu à 274,41 €.

DECISION 13 - ELECTION DE LA DELEGATION DE L'EGLISE PROTESRTANTE UNIE DE FRANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE (2015, 2016, 2017)

Emmanuel de BARY, 95 voix
Frank BERGERON, 94 voix
Thierry BESANÇON, 81 voix
Andy BUCKLER, 93 voix
Daniel CASSOU, 94 voix
Bertrand de CAZENOVE, 92 voix
François CLAVAIROLY, 94 voix
Didier CROUZET, 94 voix
Judith DORÉ, 95 voix
Olivier FILHOL, 94 voix
Martine FLEUR, 95 voix
Jean FREY, 95 voix
Pierre GROSSEIN, 94 voix
Françoise HAMELIN, 95 voix
Pierre LEGRAND, 95 voix
Valérie MITRANI, 93 voix
Jean-François NARDIN, 95 voix
Christian NEHLIG, 94 voix
Jean-Frédéric PATRZYNSKI, 94 voix
Alain PELISSIER, 94 voix
Elisabeth PERNETTE, 93 voix
Fabrice PICHARD, 95 voix
Janine PIROTTE, 95 voix
Gilles PIVOT, 94 voix
Denis RICHARD, 95 voix
Jean-Daniel ROQUE, 94 voix
Laurent SCHLUMBERGER, 93 voix
Claire SIXT-GATEUILLE, 93 voix
Isabelle VEILLET, 94 voix
Sophie ZENTZ-AMEDRO, 94 voix

élus

A obtenu 1 voix : Emmanuelle SEYBOLDT

DECISION 14 - Vœu sur l'accueil des réfugiés (80 voix pour, 0 contre)

Le 28 mai 2014, deux camps d'exilés (Syriens, Afghans, Erythréens...) ont été démantelés à Calais au mépris de la circulaire du 26 août 2012, c'est-à-dire sans diagnostic préalable, sans concertation avec les Associations, sans solution humaine.

La situation de Calais dure depuis une vingtaine d'années, malgré les nombreuses alertes de la part des Eglises, fédérations d'Eglises et Associations. Cet événement est la partie visible de l'iceberg, la politique d'accueil des étrangers n'est pas conforme aux traditions de la République, ni à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Les décisions précautionneuses qui se sont succédées, faites pour satisfaire les uns puis les autres, produisent le contraire de ce qui est demandé, annoncé et souhaitable ; ces politiques sont ruineuses, ces décisions sont inhumaines (campements de fortune, situation sanitaire fortement dégradée, clandestinité mortifère). L'accueil des réfugiés syriens, limité à 500 personnes, est un autre exemple de ces politiques que nous appelons à changer.

C'est pourquoi le Synode national de l'Eglise protestante unie de France réuni en Avignon du 29 mai au 1er juin 2014, charge le Conseil national de l'Eglise protestante unie de France et au Conseil de la Fédération protestante de France de demander au Premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur de mettre en place une politique généreuse et réaliste d'accueil et d'hospitalité, étayée sur l'expertise des Associations :

- pour informer et accompagner les étrangers qui arrivent sur notre territoire ou qui ne veulent que le traverser ;
- pour la mise en place d'hébergements d'urgence ;
- pour simplifier et faciliter les procédures de demande d'asile ;
- pour mettre en place avec le Royaume Uni des conventions permettant des passages officiels sans prises de risques.

Le Synode national demande en outre au Conseil national de diffuser ce texte à toutes les Eglises locales de l'Eglise protestante unie de France.

DECISION 15 - Vœu sur les questions diaconales et économiques (60 voix pour, 9 contre)

Le Synode national de l'Eglise protestante unie de France réuni en Avignon du 29 mai au 1er juin 2014, demande au Conseil national de l'Eglise protestante unie de France de mener de manière régulière une réflexion approfondie, d'une part sur les questions diaconales, et d'autre part sur les problèmes économiques, afin d'en rendre compte à chaque synode national.

Le Synode national demande en outre que le Conseil national communique les informations sur les principales réalisations des œuvres et mouvements.

Tout ceci afin que l'Eglise protestante unie de France dans son ensemble puisse prendre conscience de ces questions, problèmes et réalisations, et éventuellement puisse réagir en conséquence.

DECISION 16 - Vœu sur la radio et la communication (75 voix pour, 1 contre)

II existe en France un grand nombre de radios associatives. Parmi elles, certaines dépendent étroitement des diocèses de l'Eglise catholique, d'autres sont des associations loi 1901 en lien plus ou moins étroit avec diverses branches du protestantisme luthéro-réformé (radio Oméga à Montbéliard, Fréquence protestante en Ile-de-France, FM+ à Montpellier, Alliance+ à Nîmes, et d'autres encore). L'existence de ces radios protestantes est une immense chance pour notre Eglise, qui peut, grâce à cet outil, faire entendre sa voix bien au-delà des cercles d'habitués de nos paroisses et Eglises locales. Mais cet outil est fragile, car ses financements dépendant principalement de l'Etat.

Le synode national, réuni en Avignon du 29 mai au 1er juin 2014, demande donc au Conseil national de porter une attention particulière à la vie de ces radios, et de leur apporter le soutien de l'Eglise protestante unie de France, dans les domaines humains et financiers, pour qu'elles puissent poursuivre et développer leur action, qui doit être considérée comme une véritable mission reconnue.

DECISION 17 - Modification de la Constitution : mise en place d'une Région luthérienne-réformée (majorité qualifiée requise, après approbation par collèges confessionnels - 90 voix pour, 0 contre)

Vu la demande présentée par les synodes des régions EELF Montbéliard et ERF Est,
Vu la Constitution de l'Eglise protestante unie de France, et notamment son article 36,
Vu, après accord du conseil exécutif de l'Eglise Evangélique Luthérienne de France, la décision du conseil national de l'Eglise protestante unie de France des 24 et 25 mars 2013 mettant en révision l'ensemble des dispositions mentionnées au tableau ci-annexé,
Vu l'avis des synodes régionaux et le rapport sur cette question,
Vu l'avis de chacun des collèges confessionnels du synode national,

Le Synode national

Article 1 – Décide que les actuelles régions luthérienne de Montbéliard et réformée Est constitueront dorénavant une région unie luthérienne-réformée dénommée « Est-Montbéliard ».

Article 2 - Adopte à titre expérimental l'ensemble des dispositions complétant ou modifiant la Constitution mentionnées au tableau ci-annexé pour la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2019, autorise la région Est-Montbéliard à les mettre en oeuvre et autorise le conseil national à prendre, dans le cadre de cette expérimentation, toute décision relative à une question non traitée par les textes mis en expérimentation, décision dont il sera rendu compte à la plus proche session du synode national et du synode régional concerné.

Article 3 – Précise que la mise en place de la nouvelle région Est-Montbéliard prendra effet au 1er juillet 2014 sauf en ce qui concerne les éléments comptables et financiers, qui entreront en vigueur au 1er janvier 2015.

Le conseil régional de l'inspection de Montbéliard de l'Eglise protestante unie de France est chargé, après concertation avec le conseil régional de la région Est, d'exercer les attributions de conseil régional pour la région Est-Montbéliard jusqu'à la réunion du premier synode régional de la région Est-Montbéliard appelé notamment à procéder à l'élection du conseil régional de la nouvelle région.

Par dérogation aux dispositions de l'article 9 (§ 2, 1er alinéa, dernière phrase et §3), le mandat des membres du conseil régional de la nouvelle région unie Est-Montbéliard prendra fin au cours de la période fixée pour l'ensemble des conseils régionaux de l'Eglise protestante unie de France, en 2016.

Article 4 - Prescrit que l'évaluation de cette expérimentation soit inscrite à l'ordre du jour de tous les synodes régionaux au plus tard lors de leur session de l'automne 2018.

Art	§	AL	Dispositions expérimentales temporaires
6	2	3	Disposition commune expérimentale *« Outre les dispositions communes de la Constitution et du Règlement d'application, sont applicables dans cette région les dispositions expérimentales arrêtées par le Synode national pour la durée de l'expérimentation.* *Ne sont pas applicables dans une région luthérienne-réformée :* *a) le point 11 du §3 de l'article 7 de la Constitution,* *b) les dispositions spécifiques luthériennes autres que celles portées aux titres 1 et 6 de la Constitution,* *c) les dispositions spécifiques réformées autres que celles portées au Règlement d'application de l'article 31 ter ».*
8	3	2	Disposition commune expérimentale *« Dans une région luthérienne-réformée, le synode régional exerce ses compétences relatives aux dispositions spécifiques confessionnelles en statuant à la double majorité du collège concerné et de l'ensemble du synode.»*
8	3	3	Disposition commune expérimentale *« Il élit l'inspecteur ecclésiastique parmi les ministres ordonnés-reconnus de l'Eglise protestante unie de France »* [tiret supplémentaire placé en seconde position des dispositions communes]
9	1	3	Disposition commune expérimentale *« Dans une région luthérienne-réformée, le conseil régional exerce ses compétences relatives aux dispositions spécifiques confessionnelles en statuant à la double majorité du collège concerné et de l'ensemble du conseil. »*
9	2	2.1	Disposition commune expérimentale Numéroter 2.1. avant la 1re phrase, inchangée : *« Le Conseil régional se compose… chacune d'elles.»* Créer un 2.2. : *« L'inspecteur ecclésiastique fait, de droit, partie des ministres membres titulaires du conseil régional. »* Numéroter 2.3. l'actuelle seconde phrase, ainsi modifiée : « Les membres *du conseil régional autres que l'inspecteur ecclésiastique* sont élus pour quatre ans. »

9	4	1	Disposition commune expérimentale Remplacer le premier alinéa par « Après chaque renouvellement, le conseil régional élit pour quatre ans son bureau composé d'un président, *d'un à trois vice-présidents*, d'un secrétaire et d'un trésorier et si nécessaire d'un trésorier-adjoint. »
9	4	2	Disposition commune expérimentale Remplacer le second alinéa par : *« Dans une région luthérienne-réformée, le président est élu parmi les membres laïcs du conseil régional. L'un au moins des vice-présidents doit être élu parmi les ministres ordonnés-reconnus autres que l'inspecteur ecclésiastique. Les deux confessions doivent être représentées au sein du bureau. »*
9	5	5.1	Disposition commune expérimentale Numéroter 5.1. avant la 1re phrase, ainsi modifiée *« Le Président dirige les travaux du conseil régional. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président laïc. »*
9	5	5.2	Disposition commune expérimentale Numéroter 5.2. avant l'actuelle 2nde phrase, ainsi modifiée : *« Le Président du conseil régional, ou son représentant désigné par le conseil régional, et l'inspecteur ecclésiastique ou un autre membre dudit conseil, peuvent assister de plein droit…. »*.
20	4		Disposition commune expérimentale ***§4 –***mandat pour la célébration occasionnelle du culte *Par dérogation au §1 du présent article de la Constitution, le mandat pour la célébration occasionnelle du culte est donné par le conseil presbytéral ou, en cas d'urgence, par le président de ce conseil, qui en informe le président du consistoire, le président du conseil régional et l'inspecteur ecclésiastique. Le conseil régional, ou en cas d'urgence son président peut, sur demande du président du consistoire ou de sa propre initiative, s'opposer à l'attribution ou au renouvellement d'un mandat pour la célébration occasionnelle du culte*.
21	14		Disposition commune expérimentale *§ 14 –L'inspecteur ecclésiastique* *L'Inspecteur ecclésiastique est chargé dans la Région d'un ministère d'unité, de vigilance, de conseil et de visite à l'égard des personnes et des paroisses en vue de leur fidélité à l'Evangile et de la pratique de l'amour fraternel.* *Il veille avec le président du conseil régional à la représentation de l'Eglise régionale et il a une responsabilité spécifique dans les relations avec les autres Eglises.* *Il veille à la célébration régulière du culte, au bon ordre des paroisses qu'il visite périodiquement. Il bénéficie à ce titre de la capacité de participer de plein droit, avec voix consultative, aux séances mentionnées au §5 de l'article 9 de la Constitution.* *Il veille à la formation des ministres, à l'exercice et à la coordination des divers ministères nécessaires à la vie de l'Eglise régionale et à son témoignage. Il préside les services de dédicace des édifices cultuels.* *Il assure la fonction pastorale auprès des pasteurs et des autres ministres de l'Eglise régionale. Il procède aux ordinations-reconnaissances de ministère, aux installations des pasteurs et autres ministres.* *Il veille à l'application par les ministres des décisions du synode national et du synode régional.* *L'inspecteur ecclésiastique accompagne le pasteur dans l'exercice de son ministère. Il est à son écoute. Il peut être force d'interpellation et l'aide à réfléchir à sa pratique ministérielle, à ses forces et ses lacunes, à sa propre évolution personnelle.* *Il est élu pour cinq ans par le Synode régional ; il n'est immédiatement rééligible qu'une fois.* *Sauf décision contraire, la prise de fonction s'effectue au 1er juillet qui suit son élection.*

25	1	1	Disposition commune expérimentale *[1er alinéa] « La nomination d'un ministre incombe au conseil presbytéral et au conseil régional. Le conseil régional peut avoir recueilli l'avis du conseil du consistoire. Les décisions sont prises à la double majorité des deux tiers des membres présents en séance et de la moitié des membres élus du conseil.»* [L'actuel 1er alinéa du §1 devient le second alinéa.]
25	3	3	Numéroter 3.1 avant l'actuel 1er alinéa du § 3. [« La déclaration…] Numéroter 3.2. avant le début de l'actuel 2nd alinéa du § 3. [Un appel peut…] Disposition commune expérimentale Ajouter un nouvel § 3.3. *« Tout appel d'un ministre par un conseil presbytéral doit être précédé d'une concertation avec l'inspecteur ecclésiastique qui s'entoure de tous renseignements utiles et en informe le conseil régional. Tout acte de candidature doit être précédé d'un entretien avec l'inspecteur ecclésiastique de la région. »* Numéroter 3.4. à l'actuelle 9° ligne [Aucun appel ne peut être adressé…] et 3.5 à l'actuelle 16° ligne [Un appel peut aussi être adressé…]

DECISION 18 – Modification de la Constitution : délégations des synodes régionaux au Synode national (majorité qualifiée requise, après approbation par collèges confessionnels - 89 voix pour, 0 contre)

Vu la révision de la carte des régions proposée à l'avis des synodes régionaux,
Vu les articles 10 et 36 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France,
Vu, après accord du conseil exécutif de l'Eglise Evangélique Luthérienne de France, la décision du conseil national de l'Eglise protestante unie de France des 24 et 25 mars 2013 mettant en révision les alinéas 2 et 3 du §2 de l'article 10 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France,
Vu l'avis des synodes régionaux et le rapport sur cette question,
Vu l'avis de chacun des collèges confessionnels du synode national,

Le Synode national

Article 1 – Remplace le texte en vigueur des alinéas 2 et 3 du §2 de l'article 10 de la Constitution par le texte suivant :
Le nombre des délégués titulaires élus par chaque synode régional est celui déterminé par le tableau suivant :

Région	Délégués avec voix délibérative	Dont collège Confessionnel « luthérien »	Dont collège Confessionnel « réformé »
Centre Alpes Rhône	16		16
Cévennes Languedoc Roussillon	12		12
Inspection Paris	6	6	
Est-Montbéliard	16	12	4
Nord-Normandie	8		8
Ouest	10		10
Provence Alpes Corse Côte d'Azur	8		8
Région Parisienne	16		16
Sud-Ouest	10		10

Article 2 – Décide que la modification de la composition des délégations régionales au synode national prendra effet au synode national 2015 pour les régions concernées.

Article 3 – Précise que la répartition des sièges inscrite au 3° alinéa du §2 de l'article 10 de la Constitution sera revue périodiquement à l'initiative du conseil national selon les dispositions de l'article 36 de la Constitution (§§ 1 à 3).

DECISION 19 - Modification de la Constitution : composition du Synode régional – délégations des associations cultuelles (majorité qualifiée requise, après approbation par collèges confessionnels - 87 voix pour, 0 contre)

Vu les observations formulées par les synodes régions de l'automne 2011,
Vu les articles 7 et 36 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France,
Vu, après accord du conseil exécutif de l'Eglise Evangélique Luthérienne de France, la décision du conseil national de l'Eglise protestante unie de France des 24 et 25 mars 2013 mettant en révision l'article 7 §2 et l'article 7 § 3 points 1 à 3 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France,
Vu l'avis des synodes régionaux et le rapport sur cette question,
Vu l'avis de chacun des collèges confessionnels du synode national,

Le Synode national adopte la nouvelle rédaction suivante de l'article 7 § 2.1 et de l'article 7 § 3 (points 1 à 3) de la Constitution :

Article 7 : Constitution du synode régional [dispositions communes],
§ 2 – Membres avec voix délibérative

2.1. Ont voix délibérative les représentants des associations cultuelles, ministres ou délégués élus :

1) Une association cultuelle à laquelle sont attribués un ou plusieurs postes permanents ou temporaires, ou charges ministérielles d'aumônerie telles que définies à l'article 24 §3, est représentée par le ou les ministres, ou proposant, occupant ce ou ces postes ou charges ministérielles d'aumônerie, et par un nombre égal de délégués ;

2) Les associations cultuelles auxquelles sont attribués conjointement un ou plusieurs postes permanents ou temporaires ou charges ministérielles d'aumônerie sont représentées par le ou les ministres ou proposants occupant ce ou ces postes ou charges et par un délégué avec voix délibérative par poste ou charge ; le synode national définit les critères à prendre en compte pour établir la liste des associations appelées à désigner chacune un délégué et procède, sur proposition du synode régional, à l'attribution de la voix délibérative ; la liste est révisée selon la même procédure tous les quatre ans lors de la session qui précède le renouvellement des délégations au synode régional.

[Les deux alinéas suivants – dont la rédaction n'est pas modifiée – étant numérotés respectivement 2.2 et 2.3].

§ 3. Membres avec voix consultative.
Ont voix consultative :

1) les ministres de l'union exerçant dans la région un ministère relevant d'un service de la Fédération Protestante de France et qui ne siègent pas avec voix délibérative à un autre titre,

2) les ministres ou proposants qui n'occupent pas un poste attribué à une association cultuelle,

3) un délégué de chacune des associations cultuelles dont la liste est ainsi établie : le synode national définit les critères à prendre en compte et procède, sur proposition du synode régional, à l'attribution de la voix consultative, la liste étant révisée selon la même procédure tous les quatre ans lors de la session qui précède le renouvellement des délégations au synode régional.

[l'actuel point 3 devient numéroté 4 et ainsi de suite, sans modification du texte, à l'exception de la dernière phrase du §3 de l'article 7, remplacée par]

Les membres du synode avec voix consultative énumérés aux alinéas 2, 8, 9 et 10 ne sont pas éligibles au bureau du synode.

DECISION 20 - Critères retenus pour proposer l'attribution à une association cultuelle de la voix délibérative ou consultative au synode régional (86 voix pour, 0 contre)

Vu la loi du 9 décembre 1905, notamment ses articles 4 et 19,
Vu la Constitution de l'Eglise protestante unie de France, notamment ses articles 1, 3, 4 et 17,
Vu les statuts-type des associations cultuelles membres de l'union nationale des associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France, notamment leurs articles 2, 4 et 6,
Vu la décision [3] du Synode national d'Avignon (2014),

Le Synode national
arrête comme suit la liste des critères dont le respect permet à un conseil régional d'inviter le synode régional à proposer au synode national l'attribution d'une voix à une association cultuelle membre de l'union nationale et concernée par le § 2.1 ou le § 3, 3 de l'article 7 de la Constitution :

	Critères	Pour proposer la voix délibérative (§2.1)	Pour proposer la voix consultative (§ 3.3)
1	Tenue régulière par le conseil presbytéral de la liste de membres de l'association cultuelle respectant le minimum légal	Oui	Oui
2	Tenue d'une assemblée générale annuelle au cours des quatre dernières années	Oui	Oui
3	Réunion au moins quatre fois par an du Conseil presbytéral d'au moins six membres	Oui	Oui
4	Participation effective à la mission de l'Eglise par des activités régulières (culte, catéchèse, diaconie…) dont plusieurs assurées financièrement en tout ou en partie par l'association cultuelle	Oui	Oui
5	Existence d'un projet de vie définissant l'identité, les projets et les axes principaux de la mission de l'Eglise locale ou paroisse	Oui	-
6	Versement d'une contribution financière significative au budget régional	Oui	-

DECISION 21 - MODIFICATION DU REGLEMENT DES SYNODES : REDACTION DES ARTICLES 75 ET 76 (86 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,
Vu l'article 36 de la Constitution et le titre XI du Règlement des synodes,
Vu la décision du conseil national dans sa session du 8 décembre 2013,
Sur le rapport de la Commission du Règlement,
Décide

1- de compléter comme suit

- le titre du titre XI du Règlement des Synodes : «Modification du Règlement des synodes *ou du Règlement d'application* »
- la fin de la l[re] phrase de l'article 75 du Règlement des Synodes :

« Les membres du synode national ayant voix délibérative ou consultative ont le droit de proposer des modifications au Règlement des synodes *ou au Règlement d'application.* »

2- d'ajouter à l'article 76 du Règlement des synodes, à la fin de la première partie de cet article (avant la mention des membres avec voix consultative) :
« Lorsque l'application des dispositions précédentes ne permettrait pas que siège parmi les membres avec voix délibérative au moins un membre de chacune des confessions, est également membre avec voix délibérative l'une des personnes susnommées qui relève de la confession non représentée ; cette personne est déterminée en suivant l'ordre des alinéas «a » et « b » ci-dessus.»

DECISION 22 - MODIFICATION DU REGLEMENT D'APPLICATION : DISPOSITIONS EXPERIMENTALES TEMPORAIRES POUR UNE REGION LUTHERIENNE ET REFORMEE (88 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 36 de la Constitution et le titre XI du Règlement des synodes,

Vu la demande présentée par les synodes des régions EELF Montbéliard et ERF Est,

Vu, après accord du conseil exécutif de l'Eglise Evangélique Luthérienne de France, la décision des 24-25 mars 2013 du conseil national de l'Eglise protestante unie de France mettant en révision l'ensemble des dispositions mentionnées au tableau ci-annexé,

Vu l'avis des synodes régionaux et le rapport sur cette question,

Vu la décision n° l du Synode national 2014 annexée au rapport sur cette question,

Sur le rapport de la commission du Règlement,

Adopte les dispositions suivantes du Règlement d'application venant temporairement et à titre expérimental, se substituer dans la nouvelle région « Est- Montbéliard », aux dispositions en vigueur :

Art.	**§**	**AL**	**Dispositions expérimentales temporaires**
18	**7**	**7.2**	Disposition commune expérimentale Remplacer par *« La célébration est présidée par l'inspecteur ecclésiastique ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par la personne mentionnée au règlement d'application du § 14 de l'article 21».*
18	**7**	**7.6**	Disposition commune expérimentale Remplacer par *« La célébration est présidée par l'inspecteur ecclésiastique ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par la personne mentionnée au règlement d'application du § 14 de l'article 21».*
21	**14**		Disposition commune expérimentale, nouveau § *« En cas d'absence ou d'empêchement, un vice-président ministre du conseil régional, ou à défaut un autre ministre ordonné-reconnu désigné par ce conseil, est chargé de suppléer l'inspecteur ecclésiastique. »*
28	**2**		Disposition commune expérimentale Remplacer les mots « selon la confession concernée » par *« selon la région concernée »*
31	**1.A ter**		Disposition commune expérimentale Remplacer le début du second alinéa par *« Aucune Eglise locale réformée ne peut refuser de pratiquer le baptême des petits enfants ou la présentation. Le conseil régional est chargé d'y veiller».*
33	**C bis**		Disposition commune expérimentale Remplacer la seconde phrase par *«Des dispenses, pour des situations particulières, peuvent être accordées par le conseil régional (ou son bureau) sur demande explicite du catéchumène accompagnée de l'avis du conseil presbytéral (ou de son bureau). »*

DECISION 23 - DELEGATIONS DES ASSOCIATIONS CULTUELLES AU SYNODE REGIONAL (86 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,

Vu l'article 36 de la Constitution et le titre XI du Règlement des synodes,

Vu les observations formulées par les synodes régionaux de l'automne 2011,

Vu les articles 7 et 36 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France,

Vu, après accord du conseil exécutif de l'Eglise Evangélique Luthérienne de France, la décision des 24-25 mars 2013 du conseil national de l'Eglise protestante unie de France mettant en révision l'article 7 §2 et l'article 7 § 3 points 1 à 3 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France,
Vu l'avis des synodes régionaux et le rapport sur cette question,
Vu l'adoption par le Synode national de la proposition du rapporteur concernant la rédaction de l'article 7 §§2 et 3 de la Constitution,
Sur le rapport de la Commission du Règlement,

abroge les §§ 2.3 et 2.4 du Règlement d'application du §2 de l'article 7 de la Constitution.

DECISION 24 - TRAITEMENT DES MINISTRES POUR L'ANNEE 2015 (64 voix pour, 16 contre)

Le Synode national, sur proposition du Conseil national,
fixe à 0.5% le taux d'augmentation maximal du traitement brut mensuel de base de l'année 2015 par rapport à celui de l'année 2014, applicable au 1er Janvier 2015. Il délègue au Conseil national la possibilité de porter ce taux d'augmentation du TBMB au niveau de l'inflation constatée si celle-ci venait à dépasser 1% en cours d'année 2015, avec un maximum de 2%.

DECISION 25*:* CONTRIBUTIONS DES REGIONS AU TITRE A POUR L'EXERCICE 2015 (93 voix pour, 0 contre)

Le Synode national,
Sur proposition du Conseil national,
fixe les contributions des régions au Titre A 2015 comme suit:

Régions	2015
Centre-Alpes-Rhône	1 180 000 €
Cévennes-Languedoc-Roussillon	800 000 €
Est et Montbéliard	225 000 €
Inspection de Paris	90 000 €
Nord-Normandie	228 000 €
Ouest	523 700 €
Provence- Alpes-Corse-Côte d'Azur	512 000 €
Région parisienne réformée	1 686 833 €
Sud-Ouest	722 250 €
Total	**5 967 783 €**

DECISION 26 - NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (94 voix pour, 0 contre)

Le Synode national nomme la Société fiduciaire du Centre (SFIC), société inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de la compagnie régionale de Paris, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Denis Duchesne, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue du Synode national appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DECISIONS 27 A 32 – RESPONSABLES ET SOLIDAIRES. NOS RESSOURCES COMMUNES

Préambule (Décision 27, 80 voix pour, 2 contre)

0.1- Avant tout, le Synode national rend grâce à Dieu qui appelle l'Eglise, et notamment l'Eglise protestante unie de France, à entrer dans sa mission. Il rend grâce à Dieu qui, par son Esprit, suscite tant d'engagements, visibles et discrets, en convictions, en services, en temps, en argent. Il lui demande de renouveler en chacune et chacun le sens de l'offrande, qui est action de grâces, en réponse à tout ce que nous recevons du Dieu vivant, et encourage les paroisses et Eglises locales à prier dans ce sens.

0.2. Le Synode national exprime sa gratitude pour les personnes et les foyers qui, par leurs dons, donnent à l'Eglise les moyens nécessaires pour vivre la mission à laquelle Dieu l'appelle. Avec chaleur, il remercie les conseillers presbytéraux -notamment les trésoriers-, les ministres, les équipes et les conseils qui, localement, régionalement et nationalement, contribuent à l'animation de la vie financière de l'Eglise et à la gestion de ses ressources.

0.3. La vie communautaire forme un tout ; les finances n'en sont pas un secteur séparé. L'existence et la pertinence du projet de vie de l'Eglise locale ou paroisse, la qualité des liens communautaires, entre autres, ont un impact direct sur la vie financière. La source des difficultés ou du dynamisme financier se situe d'abord en amont du domaine strictement financier. La vie financière de l'Eglise relève donc bien de la responsabilisé de chacune et de chacun et non pas de seuls spécialistes.

0.4. Le Synode national rappelle que « l'organisation financière de l'Eglise protestante unie de France repose sur les deux principes inséparables de la responsabilité des paroisses ou Eglises locales et de leur solidarité régionale et nationale » (Constitution, article 17). Ce double principe fondamental est parfois exigeant dans sa mise en œuvre. Cet équilibre dynamique entre responsabilité et solidarité nécessite l'attention de chaque conseil et de chaque ministre.

0.5. Le Synode national se réjouit du renforcement de la coopération entre paroisses et/ou Eglises locales. Là où c'est pertinent, la mise en place d'Ensembles, de regroupements d'associations cultuelles et de toutes initiatives qui renforcent la solidarité, doit être encouragée, solidarité ne se limitant pas aux questions financières. Le Synode encourage les conseils presbytéraux et régionaux à persévérer dans ce sens et demande au Conseil national d'accompagner attentivement ces efforts.

0.6. La solidarité entre les régions est réelle et forte. Le Synode national encourage les régions à poursuivre dans la voie du renforcement de la solidarité entre elles, solidarité dans la répartition et le pourvoi des postes de ministres, solidarité financière dans leur participation au budget de l'Union, solidarité par la recherche de toutes les mutualisations possibles.

0.7. Le Synode national demande au Conseil national d'évaluer dans un délai de cinq années les différentes actions mises en œuvre en application des décisions suivantes.

1. Animation financière et mobilisation des ressources (Décision 28, 70 voix pour, 10 contre)

1.1 Préoccupé par l'érosion lente mais régulière du nombre de foyers qui contribuent à la vie financière de l'Eglise, le Synode national considère que les efforts doivent porter sur le dynamisme de la vie ecclésiale et qu'en matière d'animation financière, la priorité doit être donnée à l'augmentation du nombre de foyers participant à la vie financière parmi les foyers connus.

1.2 Le Synode national recommande aux conseils régionaux de soutenir les équipes régionales d'animation financière là où elles existent et d'en créer là où elles n'existent pas encore. Il confie aux conseils régionaux le soin d'encourager la création d'équipes locales d'animation financière lorsque cela est nécessaire.

1.3 Déjà, certaines initiatives régionales d'animation financière ont été mises au service de toutes les régions. Le Synode national s'en réjouit. Il demande à la commission des finances de renforcer les liens entre les équipes régionales d'animation financière en vue d'un meilleur partage des expériences et des bonnes pratiques, de

veiller à une meilleure diffusion des éléments d'information utiles (données annuelles issues de l'analyse des comptes, y compris les donations et legs), de contribuer à la création et à la diffusion d'outils communs.

1.4 Le Synode national demande au Conseil national que soit développé un module de formation consacré au sens du don, aux principes de gestion, à l'animation financière des Eglises locales, des Régions et de l'Union, à l'environnement administratif du recueil des dons. Ce module devrait être utilisé en conseil presbytéral, en pastorale régionale, etc.

1.5 Le Synode national demande au Conseil national d'étudier, avec la commission des finances et d'ici un an, les modalités d'une campagne nationale annuelle de communication qui s'adresserait aux foyers connus de l'Eglise qui ne participent pas à sa vie financière. Le Conseil national veillera à l'articulation de cette campagne avec les actions menées localement. Elle pourrait inclure les éléments d'un livret d'accueil et d'information permettant de mieux présenter et partager informations locales, régionales et nationales en matière de projets, de besoins et de ressources.

1.6 Le Synode national demande au Conseil national, avec la commission des finances, d'établir et de diffuser d'ici la fin de l'année une note technique et descriptive ouverte sur tous les modes de paiement, et de proposer aux paroisses et Eglises locales qui le souhaitent un dispositif de don en ligne respectueux du principe de confidentialité des données..

1.7 Le Synode national recommande aux Eglises locales et paroisses l'organisation d'une journée de réflexion sur le don et la grâce.

1.8 Le Synode national invite les commissions d'animation financières à porter aussi, si possible, leurs efforts en direction des sympathisants et amis de notre Eglise.

2. Immobilier (Décision 29, 74 voix pour, 4 contre)

2.1. Le Synode national rappelle que les lieux de culte et bâtiments d'Eglise, même chargés d'histoire, sont des moyens au service de la mission de l'Eglise et non pas des biens qui auraient leur sens en eux-mêmes.

2.2 Le Synode national se réjouit que, dans maintes paroisses et Eglises locales, des constructions et des adaptations de lieux de cultes et de réunions soient réalisées, emportant le plus souvent l'adhésion de toutes et de tous, là même où des résistances s'étaient parfois fortement manifestées. Il encourage les équipes et conseils qui portent ces projets, et en particulier les commissions immobilières régionales, à la persévérance. Il demande au Conseil national de mieux faire connaître ces réalisations, afin qu'elles puissent servir d'exemples et de sources d'inspiration.

2.3 Le Synode national exhorte les paroisses et Eglises locales, les associations cultuelles à vocation régionale, l'Union nationale, à se libérer de charges immobilières disproportionnées au regard des ressources disponibles en temps, en administration, en finances. Il les incite à un examen systématique, lucide et courageux dans ce sens.

2.4 C'est pourquoi le Synode national demande au Conseil national de proposer, d'ici un an, un guide permettant cet examen immobilier, qui, au regard du projet de l'Eglise locale, utiliserait les outils existants (fichier immobilier, document diffusé par le réseau Bible et création, etc) en les améliorant si besoin, et qui proposerait quelques critères communs, ainsi qu'une méthodologie la plus simple possible.

2.5 Le Synode national rappelle que les associations cultuelles ne peuvent disposer que de biens immobiliers (lieux de culte, salles paroissiales, presbytères) « strictement nécessaires à l'objet cultuel de l'association ». Le Synode national.

- charge le Conseil national de faire connaître auprès des associations cultuelles les buts de la Fondation Martin Bucer, fondation individualisée au sein de la Fondation du Protestantisme;
- invite les associations cultuelles propriétaires de biens immobiliers utilisés pour un usage autre que cultuel à étudier, préalablement à tout projet de vente et dans un premier temps, leur transfert à la Fondation Martin Bucer.

3. Mutualisation et développement

<u>Fonds Témoignage et développement</u> (Décision 30, 60 voix pour, 19 contre)

3.1 Convaincu que la création de l'Eglise protestante unie de France manifeste une dynamique porteuse d'avenir, soucieux de favoriser les initiatives locales, régionales et nationales de témoignage et d'évangélisation, le Synode national demande au Conseil national de créer un fonds dédié pluriannuel dit « Fonds Témoignage et développement ».

3.2 Le fonds pourra être abondé par :

a. une dotation nationale provenant des fonds pluriannuels déjà constitués,
b. les revenus mobiliers liés à ces fonds et non affectés à des garanties immobilières ou réglementaires,
c. le transfert, le cas échéant, du solde de fonds spécifiques précédemment constitués et devenus sans objet ou dont le Conseil national aura décidé la suppression,
d. des dotations des régions,
e. des dotations des Eglises locales et des paroisses, pouvant comprendre une partie des legs qu'elles reçoivent.

Le Synode national demande à la commission des finances de préciser d'ici un an les modalités des points d et e. Il appelle d'ores et déjà les associations cultuelles à envisager de mettre à disposition de ce fonds leurs réserves financières immobilisées et non affectées.

3.3 Les projets susceptibles de bénéficier d'un cofinancement de la part de ce fonds pourront être présentés :

a. par les paroisses et Eglises locales, les Ensembles et les consistoires, avec l'accord du Conseil régional concerné,
b. les conseils régionaux,
c. la Commission des ministères,
d. la Coordination Evangélisation Formation,
e. les équipes et services nationaux : jeunesse, relations internationales, communication, Théovie, etc.

Ces projets doivent d'abord être au service de la dynamisation de la vie ecclésiale et de son témoignage, sans exclure la possibilité de soutien à des projets exceptionnels. Ils seront instruits par la commission des finances sur la base de critères élaborés et largement diffusés au préalable. Ces projets seront validés par le Conseil national. Le Synode national en sera tenu informé.

3.4 Les projets ainsi soutenus donneront lieu à une évaluation, dont le Conseil national définira les modalités.
Le Synode national demande à ce que la mise en place de ce Fonds « Témoignage et développement » soit accompagnée d'une démarche pédagogique destinée aux Eglises locales et paroisses, aux Ensembles et aux consistoires.

<u>Service protestant de mission – Défap</u> (Décision 31, 80 voix pour, 0 contre)

3.5 La mission de l'Eglise se vit « du bout du banc au bout du monde ». Le Synode national rappelle que le Service protestant de mission - Defap, cofondé par notre Eglise, est un élément essentiel de notre dispositif missionnaire et rappelle également que l'EPUdF est une des Eglises fondatrices de la Cévaa-Communauté d'Eglises en mission. Le Synode national se souvient des décisions prises lors des synodes nationaux et généraux (Le Havre -1993 ; Montpellier -1994 ; Bourg-la-Reine, 1996 ; Toulouse - 2008 ; Orléans -2011 ;etc) et demande qu'un nouveau document d'orientation quadriennal lui soit présenté lors de sa prochaine session.

3.6 Le Synode national invite les paroisses et Eglises locales à apporter leur contribution à l'action du Défap par la prière, l'information et l'engagement, y compris financier. Sur le plan financier, il les invite à mettre en place une journée annuelle d'information et d'offrande dont le produit serait transmis à la caisse régionale et aidera à alimenter le titre D des budgets régionaux.

<u>Fonds de garantie des retraites</u> (Décision 32, 77 voix pour, 3 contre)

3.7 Le Synode national décide, sur proposition de la commission des finances et du Conseil national, et compte tenu des éléments financiers portés à sa connaissance, de suspendre la dotation annuelle provenant du budget de l'Union au Fonds dédié de garantie des retraites. Cette suspension sera effective à compter de l'exercice

2015 et ce pendant une période de cinq années. Elle sera poursuivie ou révisée dans le cadre des décisions faisant suite à l'évaluation prévue.

3.8 Le Synode national demande au Conseil national, en collaboration avec la Fondation pour les ministres des Eglises protestantes de France, de mettre au point un document d'information destiné à l'ensemble des ministres, des conseils presbytéraux et des structures régionales, présentant l'organisation fonctionnelle et financière des pensions des ministres retraités, les possibilités offertes en matière de logement, les garanties mises en place, les aides possibles.

DECISION 33- ELECTION DU MODERATEUR POUR LE SYNODE DE 2015

Philippe Sautter, 85 voix, élu.
3 bulletins blancs, 1 nul.
Etienne Berthomier 2 voix, Jean Dietz, Frédéric Chavel, Jean-Christophe Müller, 1 voix.

*

Les textes suivants sont annexés au présent récapitulatif des décisions du Synode national (fichiers distincts) :

1. Message du président du Conseil national
2. Message du trésorier du Conseil national
3. Eléments de l'aumônerie

Pour mémoire :

L'offrande du culte synodal s'est élevée à 1 988, 15 €. Elle a été répartie en deux parts égales, l'une destinée au Centre des Courmettes animé par l'association chrétienne écologique A Rocha, l'autre destinée à la cellule d'écoute psychologique et spirituelle créée par l'Eglise protestante du Christ-Roi à Bangui (République Centrafricaine) et supervisée par la Cévaa.

Seuls les* Actes *du Synode national font foi quant au compte rendu du Synode.

Message du président du Conseil national

- Seul le prononcé fait foi -

Synode national
Avignon, 2014

1. Un anniversaire synodal

Il y a un an, le synode de Lyon : le chemin parcouru

Frères et sœurs,

Nous fêtons un anniversaire synodal, cette année. On pense bien sûr au premier anniversaire du premier Synode national de l'Eglise protestante unie de France. Un an après, ce premier synode semble à la fois si proche et si loin !

Si proche, parce que l'enthousiasme des journées inaugurales de Lyon, suivies des cultes célébrés dans les paroisses et les Eglises locales, est encore bien présent à nos mémoires. Si proche, parce que certaines des décisions de ce synode, sur la communication ou le discernement des ministères par exemple, sont encore au début de leur mise en œuvre.

Mais ce premier synode semble également loin, d'une certaine manière, parce que beaucoup de chemin a été parcouru depuis. Et il faut le dire, tant avec lucidité qu'avec reconnaissance, ce chemin, considéré sous l'angle de la mise en œuvre de l'union luthéro-réformée, a été somme toute facile. Il n'y a pas eu, à l'épreuve du réel, de découverte que tel aspect majeur aurait été oublié, que telle difficulté de fond n'aurait pas été anticipée, que telle décision aurait été exagérément optimiste. Au contraire, là où cette union a concrètement transformé des choses, c'est-à-dire principalement dans les instances nationales, qui étaient doubles naguère et sont désormais uniques, cela s'est fait en quelque sorte avec évidence. On a même éprouvé comme de la légèreté, de la joie, à entrer dans cette nouvelle phase.

Ce chemin, considéré sous l'angle de la mise en œuvre de l'union luthéro-réformée a été somme toute facile.

Cette sorte d'évidence a été vécue bien au-delà des instances nationales. Je pense par exemple au colloque sur la vie cultuelle et liturgique, en octobre dernier. Pourtant, on sait que la liturgie peut être une question délicate, entre luthériens et réformés ! Ce colloque a montré au contraire que la conjugaison des sensibilités des uns et des autres renouvelait l'appétit, la curiosité, l'intérêt, pour les questions spirituelles, cultuelles et liturgiques.

Je pense également à l'avis des synodes régionaux unanimement favorables à la mise en place d'une région luthérienne et réformée unie, selon un calendrier plus rapide que celui qui avait été initialement prévu. Je pense aussi à ce qui n'est encore qu'une proposition, mais formulée par l'inspecteur ecclésiastique de Paris devant son synode : que les paroisses luthériennes de Lyon et de Nice soient rattachées aux régions dans lesquelles elles vivent, des régions réformées.

Je pense encore aux très nombreuses réactions à la mise en place de l'Eglise protestante unie de France, venues de communautés, œuvres et mouvements, d'Eglises-sœurs en France et à l'étranger, des organisations œcuméniques et de la société civile. Ce furent toujours des réactions positives, marquées d'une curiosité de bon aloi, parfois émues et montrant que cette union avait valeur d'appel dans d'autres contextes, y compris non religieux.

Oui, tout cela nous conforte dans l'idée que cette union, maintenant réalisée, était mûre et que nous y avons été conduits. Et tout cela doit nous amener à rendre grâces.

Mais lorsque je parlais il y a un instant d'anniversaire synodal, ce n'est pas à ce premier anniversaire que je pensais d'abord.

Il y a 45 ans, déjà un synode à Avignon : permanences et progressions

Je ne pensais pas non plus en priorité au quarante-cinquième anniversaire du Synode national d'Avignon. Car en effet, un Synode national, de ce qui n'était alors que l'Eglise réformée de France, s'est réuni à Avignon en 1969.

Il y fut notamment question… d'animation financière ! Le synode décida de prendre à bras le corps la question de la politique financière et de l'offrande. Il chargea « les Conseils régionaux de créer (…) des équipes d'animation financière », qui portent notamment la question de la solidarité ; il chargea « le Conseil national de créer une Commission ayant la responsabilité de coordonner le travail des équipes régionales et de fournir les thèmes de réflexion et les informations nécessaires ». Vous avez lu le dossier intitulé « Responsables et solidaires » et notamment ses projets de décisions, et vous le constatez donc comme moi : il y a de l'écho ! Il y a comme cela des questions récurrentes dans la vie de l'Eglise et cela doit nous rendre humbles.

Humbles, mais certainement pas accablés : Sisyphe n'est pas un personnage biblique ! Car l'autre sujet important du précédent synode d'Avignon, il y a 45 ans, fut… l'unité luthéro-réformée. C'est en effet ce synode qui prit acte, avec regret, de l'échec des efforts menés en vue d'une union des Eglises luthériennes et réformées en France, ce qu'on appelait alors l' « Esquisse pour une Eglise évangélique ». Mais le Synode nota, dans sa décision 13, que ce chemin n'était pas barré et qu'il fallait cesser de mettre des préalables doctrinaux à l'unité ; il exprima son approbation du texte théologique qui accompagnait ce projet d'unité, ce qu'on appelle les « Thèses de Lyon » ; et il insista pour dire que devait donc primer la poursuite de la recherche de cette unité.

Si donc certaines questions reviennent périodiquement et nous rendent humbles, d'autres en revanche témoignent d'une vraie marche en avant et nous encouragent à être résolus et hardis. S'il était parmi nous, le Qohéleth sourirait peut-être, sur le mode du « je vous l'avais bien dit » : oui, il est possible de tenir à la fois « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil » (Qo 1,9) et « Lance ton pain à la surface des eaux et à la longue tu le retrouveras » (Qo 11,1), ou encore « Il y a un temps pour tout » (Qo 3,1) et « Dieu fait toute chose belle en son temps » (Qo 3,11).

Mais lorsque je parlais d'anniversaire synodal, ce n'est pas non plus à ce précédent Synode national d'Avignon que je pensais d'abord.

Il y a 80 ans, le synode de Barmen : une source d'inspiration

Il y a 80 ans, jour pour jour, le 29 mai 1934, dans la banlieue de Wuppertal en Rhénanie, s'ouvrait le premier synode national de l'Eglise confessante allemande.

Dès sa prise de pouvoir en janvier 1933, Hitler avait entrepris de mettre au pas les Eglises allemandes. Du côté catholique, cela se fit par la signature six mois plus tard d'un concordat avec le Vatican. Du côté protestant, il y parvint par la manipulation du mouvement dit des *Deutsche Christen*, les Chrétiens allemands, jusqu'à ce qu'ils obtiennent un résultat écrasant aux élections ecclésiastiques, en juillet 1933 également. Depuis des années, les nazis noyautaient les Eglises protestantes, au sein desquelles s'opposaient divers mouvements : les Chrétiens pour le nationalisme – les futurs *Deutsche Christen* –, les *Intakten* qui se prétendaient neutres, et de petits groupes minoritaires d'opposition et bientôt de résistance, qui se réunirent au sein de ce qu'ils appelèrent eux-mêmes la *Bekenntnis Kirche*, l'Eglise confessante. Cette Eglise confessante rassemblait des membres d'Eglises luthériennes, réformées et unies.

La déclaration de Barmen est toujours l'un des textes de référence de la Communion de Leuenberg, dont notre Eglise est membre.

Deux jours après son ouverture le 29 mai 1934, au terme de débats vifs, le Synode de l'Eglise confessante réuni à Barmen adopta une déclaration théologique. Structurée en six points, qui énoncent chaque fois un verset biblique, une conviction et le rejet d'une « fausse doctrine », cette déclaration est centrée sur l'affirmation de l'unique seigneurie de Jésus-Christ et donc sur le refus de tout autre chef – en allemand : de tout autre *Führer*.

Malgré des manques évidents, tels que l'absence totale d'allusion au statut des Juifs pourtant déjà systématiquement persécutés, cette déclaration théologique est d'une grande force. Sa renommée fut immédiatement internationale. Mais elle fit bien plus encore sentir ses effets après la guerre, dans la reconstruction du protestantisme européen. La déclaration de Barmen est toujours l'un des textes de référence de la Communion des Eglises protestantes en Europe, la Communion de Leuenberg, dont notre Eglise est membre, et dont la Concorde a directement inspiré la création de l'Eglise protestante unie. Et puisque je faisais allusion aux Thèses de Lyon, approuvées par le Synode d'Avignon en 1969, je souligne que ces Thèses exhortent nos Eglises à « *demeurer* une Eglise confessante ».

Ainsi, l'Eglise confessante a porté en son temps un témoignage qui se révélera très fécond. Elle l'a fait dans un *contexte* spécifique, nourrie par un *débat* d'interprétations et sur un mode *transconfessionnel*. Ce sont les trois points sur lesquels je voudrais maintenant m'arrêter, à propos de notre Eglise : le contexte, le débat et la perspective d'un christianisme transconfessionnel.

2. Appelés à être témoins d'une confiance contagieuse

Se laisser travailler par les questions de notre temps

Le contexte, d'abord. Et puisque nous avons toutes et tous à l'esprit les résultats des élections européennes de dimanche dernier, permettez-moi de les évoquer brièvement.

Le score du Front national n'est pas une surprise. Il a pour premier effet, paradoxal, d'amoindrir la voix de la France en Europe et notamment au parlement de Strasbourg. Ce paradoxe souligne les contradictions du vote d'extrême-droite.

D'un côté, il exprime un désarroi et une colère politiques, nourris d'une souffrance et d'une déstructuration sociales, d'un sentiment d'injustice et d'inégalité économiques, d'une humiliation en somme, qui se retrouve du reste bien plus largement que dans le seul électorat du Front national et qui est insuffisamment entendue et prise en compte. D'un autre côté, le « remède » proposé serait pire que le mal – on sait les ravages causés par les nationalismes – et il entretient l'illusion : la

globalisation, les besoins européens croissants en immigration ou l'augmentation du nombre de réfugiés climatiques, par exemple, sont des réalités qu'aucun vote de repli n'arrêtera.

Surtout, la forte hausse du vote d'extrême-droite doit conduire à une vigilance sans faille à l'égard des phénomènes qui peuvent prospérer dans ce contexte : rejets, stigmatisations, logique de boucs émissaires… Cette vigilance relève d'abord de la responsabilité des élus et de l'autorité judiciaire. Mais, dans la République, elle est tout autant l'affaire de chaque citoyen-ne, qui ne saurait renoncer à sa propre responsabilité à faire vivre la liberté, l'égalité et surtout la fraternité, trop oubliée.

Cette vigilance concerne aussi, et spécifiquement, les chrétiens. Fondés dans l'Evangile de Jésus-Christ, nous avons la conviction que Dieu pose sur chaque être humain un regard d'amour inconditionnel. Nous en sommes témoins : chacun est bienvenu sur cette terre, chacun a besoin d'y être accueilli, chacun est appelé à contribuer à la construction d'un monde vraiment humain. Oui, cette lucidité confiante fait partie de notre foi et elle nous appelle, tout particulièrement aujourd'hui, à l'engagement.

Pour autant, n'attendez pas de moi une dramatisation du contexte d'aujourd'hui – qui n'a donc vraiment pas besoin de cela pour être gravement préoccupant – sur la base d'un parallèle douteux avec celui des années '30. Je ne vais pas subrepticement laisser entendre que les deux situations seraient similaires.

L'Eglise confessante n'a pas hésité à se laisser pleinement atteindre par les questions fondamentales de son époque. Qu'en est-il de notre Eglise ?

Bien sûr, il y a des ressemblances : crise économique, violence sociale induite, repli sur une certaine pureté fantasmée, montée de populismes dans toute l'Europe, etc. Et l'on pourrait poursuivre la liste.

Mais les différences sont tout aussi réelles. Même s'ils nous navrent, les populismes européens ne sont pas des nazismes. Avec ses ambiguïtés et ses échecs, la construction européenne est quand même un formidable progrès, et elle était inimaginable 15 ans après la Première guerre mondiale. Personne aujourd'hui n'ouvre *Mein Kampf* ou son équivalent sur la table de communion, comme cela se faisait souvent au début des années 30 en Allemagne ; il n'y a pas, dans notre partie du monde, de tentative de mise au pas des Eglises par le pouvoir politique. Et si la culture politique française est depuis longtemps fascinée par la figure de l'homme providentiel, elle ne met pas pour autant ses espoirs dans l'avènement d'un dictateur.

A certains égards, le contexte d'aujourd'hui est même à l'opposé de celui de l'entre-deux-guerres. Il y avait alors une quasi-idolâtrie du collectif, sous les traits du peuple imaginairement soudé ou des « masses ». Il y avait une sorte de sacralisation des institutions. Aujourd'hui, c'est bien plutôt à la promotion sans frein de l'individu que l'on assiste, à la méfiance a priori à l'égard du collectif, et les institutions connaissent un déclin qui les conduit à une fragilité extrême.

Evoquant les contextes d'alors et d'aujourd'hui, je ne cherche donc pas à établir une similitude. Mais j'invite à une analogie. Je constate que l'Eglise confessante allemande n'a pas hésité à se laisser pleinement atteindre par les questions fondamentales de son époque, jusque dans leurs résonances théologiques, et que son témoignage en a été en quelque sorte décuplé. Et dès lors je m'interroge : qu'en est-il de notre Eglise ?

Nous peinons à nous laisser travailler, en Eglise, par les questions de notre temps. Je ne pense pas d'abord à ces interpellations qui voudraient nous entraîner à réagir en produisant sans délai des déclarations publiques. Bien sûr, cela peut et, parfois, cela doit arriver ; ce fut d'ailleurs le cas au cours de l'année écoulée, à propos de xénophobie et de racisme, de la part du Conseil national et de plusieurs synodes régionaux. Mais on sait bien que ces déclarations, parfois nécessaires je le répète, sont très souvent annihilées par la lessiveuse médiatique. Lorsque je dis que nous avons de la peine à nous laisser travailler, en Eglise, par les questions de notre temps, je pense bien plus à un travail en profondeur, dans lequel nos convictions se trouvent exposées aux questions de nos contemporains.

Raison de plus pour s'en réjouir quand cela arrive ! Ce fut le cas, cette année, à propos des questions si complexes autour de la fin de la vie humaine. De nombreux synodes, pastorales, groupes de travail se sont saisis du texte adopté par le Synode de Lyon, pour aller plus loin, entrer dans l'intime d'une parole fragile, partagée, et donner lieu à des échanges très souvent salués comme extrêmement riches et féconds.

C'est encore le cas, en ce moment même, à propos de la bénédiction. A distance de prises de position binaires et rapides à propos du mariage dit « pour tous », vers lesquelles nous étions parfois poussés, nous sommes entrés dans un travail plus large, plus théologique aussi, qui touche bien des aspects de notre vie spirituelle et ecclésiale, à travers des questions telles que : mais au fond, c'est quoi, bénir ? Et qui bénit ? Et bénir, est-ce approuver ? Et puisque notre mission c'est d'être témoins de l'Evangile auprès des personnes et des couples tels qu'ils sont, comment s'y prendre ? Comment, en annonçant sa bénédiction, manifester la bienveillance de Dieu pour chacun, bienveillance première qui ouvre à une vie renouvelée ?

Fin de vie, bénédiction des personnes et des couples… : il nous arrive, donc, de nous laisser saisir par des questions qui ne viennent pas de nous. Mais cela me semble trop rare. En particulier, dès qu'il s'agit de sujets touchant à l'économie, au travail, à la justice, à la culture, au sens de la vie personnelle et sociale, nous sommes très prudents. Pourtant, si l'on en croit les évangiles, Jésus en parlait sans cesse, non ? Et les Ecritures sont traversées de part en part de ces questions. Peut-être ne sommes-nous pas assez confiants dans la communion qui nous est donnée, j'y reviendrai. Et si nous entendons être une Eglise de témoins, nous ne pouvons l'être qu'en prenant pleinement en compte les attentes de nos contemporains, car c'est auprès d'eux et non de nous-mêmes que nous sommes appelés à être témoins.

Témoins d'une confiance première et contagieuse

Dans son contexte propre, l'Eglise confessante allemande avait perçu combien la question de l'autorité, du chef, était devenue socialement centrale, et combien cette question avait une résonance profondément théologique, qui devait orienter sa mission. Quelle serait aujourd'hui une question intimement et socialement centrale, venant rejoindre le cœur de nos convictions et orientant ainsi notre mission ?

Au risque de me répéter, je dirais qu'il y a, sans doute et en tout premier lieu, la question de la confiance. Soit dit en passant, c'est encore le lieu d'une grande différence entre le contexte des années 30 et le nôtre : il y avait alors un excès de confiance, une confiance aveugle dans la volonté, le peuple, le chef, à comparer à l'extrême défiance, devenue centrale aujourd'hui et qui est du reste tout aussi aveugle.

On le sait bien et on vient encore de le vérifier il y a quatre jours, cette défiance touche prioritairement les responsables politiques et, tout autant, les médias. Mais elle ronge comme l'acide toute relation sociale durable. 79% des Français – un chiffre en hausse constante — estiment qu' « on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres » et seulement 21% qu'on a raison de vouloir faire confiance. L'avenir est perçu non seulement comme illisible, mais bien plus comme nécessairement menaçant ; cela induit l'idéalisation du passé, le refuge dans une mémoire dorée ; ce qui renforce à son tour la suspicion et la déception a priori à l'égard de demain et d'après-demain. Cette défiance, qui est d'abord défiance à l'égard des autres et de l'avenir, traverse les personnes, les couples, les familles, les acteurs sociaux, les corps intermédiaires, l'économie…[i]

Cette défiance n'est pas un simple effet conjoncturel de surface. Elle a dans notre culture des racines profondes. Elle se nourrit d'un système scolaire vertical, où l'on apprend en silence, sans coopération, dans l'angoisse face aux notes, un système qui creuse les inégalités et renforce l'élitisme[ii]. Elle est liée à l'orgueil blessé d'un pays qui s'est vu autrefois comme la lumière des nations et qui a cru que cette position était une sorte de dû. Cette défiance provient en grande partie d'une conception de l'intelligence qui veut qu'à tout problème corresponde une solution unique et brillante, accessible à la raison surplombante et universelle, et qu'il s'agit donc de trouver tout seul et avant les autres cette pépite, plutôt que de construire patiemment avec tous les conditions d'un vivre-ensemble.

La confiance n'est pas une valeur ; elle est une relation. Elle n'est pas non plus un optimisme naïf et décrété, elle exige un engagement.

Je ne prétends nullement que cette défiance soit le tout de notre réalité, bien entendu. Mais elle l'imbibe. Elle est tout particulièrement forte dans notre pays. Elle a des effets ravageurs connus, intimes autant que sociaux.

Et elle résonne très directement avec nos convictions évangéliques les plus centrales. Car nous croyons que « Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son fils, son unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas mais qu'il ait la vie et qu'il l'ait en abondance » (Jn 3,16). Dieu tel que Jésus-Christ le fait connaître n'est pas un Dieu qui se défie du monde ou qui appelle à s'en retirer. Il ne l'a ni condamné, ni rejeté, ni détruit. Il l'aime, il le rejoint, il y plonge, il y manifeste une confiance inconditionnelle et première. Une confiance non pas dans l'abstrait, mais pour chacune et chacun. Une confiance non pas une fois pour toutes, et tant pis pour toi si tu ne l'as pas perçue, mais chaque jour renouvelée.

Cette confiance-là est profondément libératrice. Elle appelle à l'engagement, au service. Car puisque ma propre existence est digne d'une telle confiance de la part de Dieu, alors même que je n'y suis pour rien, pourquoi en irait-il autrement de toute autre existence ? Je peux donc me réjouir de l'autre, me réjouir en l'autre, car toute rencontre qui vient est désormais éclairée d'une promesse de fraternité. Il devient possible, légitime, et nécessaire d'agir avec l'autre pour rendre ce monde habité habitable, pour le rendre vraiment humain.

J'ajoute encore ici deux remarques.

La confiance, un combat spirituel

D'abord, la confiance n'est pas une valeur. Je me méfie des valeurs à majuscule, qui se figent en devenant incantatoires. Elle n'est pas plus un objectif, que des méthodes ou des procédures adéquates permettraient d'atteindre. Elle est une relation. La confiance est une relation, dont on se découvre bénéficiaire et qui colore, irrigue, nourrit, transforme nos propres relations.

Ensuite, la confiance n'est pas un optimisme naïf et décrété. Elle exige volonté, résistance au repli, persévérance quotidienne. Elle suppose un labeur : veiller à la crédibilité et à la fiabilité de nos paroles, s'efforcer à la cohérence entre nos actes et nos propos, accorder crédit à l'autre – à sa présence, à sa parole –, résister à la dérision généralisée, reconnaître les vulnérabilités, valoriser l'interdépendance, favoriser la coopération, promouvoir le collectif – qui n'est pas d'abord une limite à mes capacités mais la condition de possibilité de mon existence.

Relation et engagement : choisir la confiance est à proprement parler un combat spirituel. Et c'est dans la perspective de ce combat que les Eglises peuvent être, que notre Eglise est, je le crois, appelée à être lieu de célébration de la confiance reçue, espace de guérison des confiances humiliées, ferment et école de confiance.

Nous pouvons être témoins de la confiance reçue et partagée, et ainsi la rendre contagieuse, à la mesure de l'attention que nous mettons à l'éprouver entre nous – l'éprouver c'est-à-dire à la fois la ressentir et la mettre à l'épreuve du réel. Voilà pourquoi, et c'est le point que je voudrais aborder maintenant, l'un des lieux majeurs de cette confiance, c'est celui du dialogue dans Eglise.

3. Dialoguer en Eglise

La déclaration de Barmen n'est pas tombée du ciel. Elle est le fruit d'un contexte, je viens de l'évoquer pour mieux réfléchir à notre propre contexte. Elle est aussi le fruit d'un conflit d'interprétations, d'un débat, qu'elle ne prétend pas clore mais au contraire porter plus loin. Débat entre les *Deutsche Christen*, les *Intakten* et les confessants. Débat entre luthériens, réformés et « unis ». Débat au sein même de l'élaboration théologique, puisque celle-ci fut le fait de tenants de la théologie dite dialectique, qui entend maintenir la tension du débat jusque dans la pensée elle-même.

Dans notre contexte propre, marqué par cette question de la confiance, l'un des lieux critiques, c'est précisément le débat, le dialogue. Car il y a des débats, des manières de dialoguer qui font grandir la confiance, et d'autres qui la ruinent.

Qu'est-ce que débattre en Eglise ? Pourquoi débattre en Eglise ? Je pense certes aux débats en synode. L'an dernier, il fut notamment question de la fin de la vie humaine. Cette année, il est notamment question de finances et de ressources. Il y a aussi des débats qui viendront en leur temps en synode régional et en synode national, mais d'abord dans les paroisses et les Eglises locales : le débat sur la bénédiction, qui est en cours ; le débat sur nos thèses pour l'Evangile et celui sur la déclaration de foi, qui viendront. C'est dire que cette question du débat, du dialogue en Eglise ne concerne pas seulement nos estrades synodales, mais d'abord la vie de nos communautés locales. Quelle est donc l'importance, quelle est la place du dialogue dans l'Eglise ? Je souligne cinq éléments de réflexion.

La Parole de Dieu est une parole exposée dans la rencontre et jamais sans elle.

Le dialogue, une question de foi

Dieu se fait connaître par sa parole. Or, cette parole n'est pas un monologue, mais elle suscite le dialogue avec l'être humain : selon les Ecritures, la première parole adressée par Dieu à un humain est une question, « Où es-tu ? » (Gn 3,9). La parole de Dieu n'est pas tonitruante : à l'Horeb, Elie a entendu au milieu du vacarme « une voix de fin silence » (1 R 19,12). La parole de Dieu n'est pas d'abord un contenu, mais une présence de l'un à l'autre : à Silo, Samuel entendait des mots qui littéralement ne lui disaient rien, jusqu'à ce qu'il comprenne que ces mots signifiaient la présence de quelqu'un. Et en disant que « Jésus-Christ, selon le témoignage de l'Ecriture sainte, est l'unique parole de Dieu », la déclaration de Barmen dit vrai : la parole de Dieu est une parole exposée dans la rencontre et jamais sans elle, une parole crucifiée et ressuscitée, une parole faible et puissante.

Dans la foi, l'être humain c'est l'être humain devant Dieu, rencontré par la parole de Dieu, s'adressant à Dieu. Nous croyons en un Dieu qui parle et qui écoute, qui nous parle et qui nous écoute. Un Dieu qui dialogue.

Le dialogue, une nécessité herméneutique

Puisque Dieu dialogue, il n'y a pas de parole de Dieu sans parole humaine. Il n'y a pas coïncidence non plus, car il y a toujours des écarts, entre la personne et la parole, entre les interlocuteurs, entre ce qui est dit et ce qui en est dit. Et pour nous, humains, ces écarts entraînent une part d'opacité. C'est pourquoi il n'y a pas de parole de Dieu authentique sans une certaine pluralité de paroles humaines qui en fassent état, comme à tâtons.

L'existence même des Ecritures l'atteste. Les Ecritures, recueil des témoignages rendus à la parole de Dieu, ne sont pas un livre mais 66 livres réunis. Les Ecritures dialoguent en leur sein : les traditions sacerdotales avec les prophètes, la sagesse selon les Proverbes avec la sagesse selon Qohéleth, l'épître de Jacques avec les épîtres de Paul, les évangiles entre eux, le Nouveau Testament avec l'Ancien… L'autorité souveraine des Ecritures, c'est aussi l'autorité de leur diversité, établie au sein du Canon précisément pour attester la Parole de Dieu.

Il en va de même, et d'autant plus, en ce qui concerne nos propres expressions théologiques. Nos formulations ne coïncident jamais avec la vérité, qui est Jésus-Christ. Et c'est pour écouter Jésus-Christ que, Bible en main, nous devons donc dialoguer ensemble. Nous avons besoin d'un débat, d'un conflit ou d'un dialogue d'interprétations, pour discerner comment interpréter la parole de Dieu et pour discerner comment la parole de Dieu nous interprète.

Le dialogue, un chemin de communauté

Dès lors, le dialogue en Eglise est un chemin de communauté. Je n'ai pas seulement besoin des arguments et des idées de mon frère ou de ma sœur, pour nourrir mes arguments et mes idées. J'ai besoin de lui, besoin d'elle, en personne et fondé dans les Ecritures, pour entendre le Christ en personne et non pas en rester à une idée de ce que je crois, moi, être le Christ. Et ma sœur, mon frère, a besoin de moi, fondé dans les Ecritures, pour entendre le Christ en personne et non pas en rester à ce qu'elle ou il pense être le Christ. Le sacerdoce universel, c'est ce dialogue à trois, avec mon prochain, en Christ, et avec Christ par mon prochain.

C'est pourquoi le dialogue est un chemin de communauté. C'est d'abord là, dans la communauté réunie, que ce dialogue s'engage, s'encourage, se déploie et se ressource. Et c'est pourquoi nous devons être particulièrement attentifs à la parole de chacun, particulièrement des « petits » plus que de celles et ceux qui ont le verbe facile ; c'est pourquoi lorsque des sujets difficiles sont abordés, nous devons être particulièrement attentifs au cadre, à la pédagogie ; c'est pourquoi nous devons nourrir un vrai dialogue avec les Ecritures et autour d'elles, et non pas transformer ce dialogue en enseignement vertical de savant à ignorant. Ces points d'attention devraient particulièrement être présents à notre esprit à nous, ministres, en particulier nous pasteurs, car le dialogue est vraiment un chemin de communauté.

Le dialogue, une pratique institutionnelle

Dialogue avec Dieu, dialogue pour comprendre, dialogue en communauté, le dialogue en Eglise devient donc aussi une pratique institutionnelle. C'est ce que manifeste la collégialité, qui est essentielle à notre organisation, à chaque niveau de l'institution ecclésiale : local, régional, national. C'est ce qui inspire le régime presbytérien synodal, régime de conseils et d'assemblées interconnectés, c'est-à-dire eux-mêmes en dialogue.

Ce n'est pas là une évidence qui s'imposerait d'elle-même ; c'est un choix à assumer et à faire vivre. Car tous les chrétiens confessent que Jésus-Christ est la parole de Dieu et qu'il est le seul chef de l'Eglise ; mais il est des ecclésiologies qui en déduisent qu'il est donc nécessaire que certains aient une voix autorisée, ou ultime, pour interpréter la parole de Dieu, pour présenter voire représenter Jésus-Christ. Notre ecclésiologie est précisément fondée sur l'idée que c'est là le ministère de toute l'Eglise, que tous doivent y concourir, chacun à sa manière, en son temps et à sa place. C'est pourquoi elle organise le dialogue, le débat, le conflit des interprétation, à la lumière des Ecritures, depuis les principes de fonctionnement jusqu'au détail des règlements synodaux.

Le débat, le dialogue en Eglise a pour objet d'écouter Jésus-Christ. Il ne saurait donc s'agir de « vaincre » l'autre, mais d'évoluer soi-même pour grandir en fidélité.

L'institutionnalisation du dialogue n'est donc pas la sacralisation d'un pluralisme selon lequel tout se vaudrait – même si ce risque peut exister dans les faits puisque l'époque pousse tellement dans ce sens. C'est exactement le contraire : elle est le fruit d'une conviction ferme et centrale. Une conviction qui n'est du reste pas sans lien avec la création de l'Eglise protestante unie ; car cette « communion luthérienne et réformée » – c'est son sous-titre – a en quelque sorte encore élargi l'espace du débat.

Le dialogue, une exigence éthique

C'est pourquoi, dernier élément de réflexion sur ce point, le dialogue en Eglise s'accompagne d'une exigence éthique. J'en souligne deux aspects opératoires.

Premièrement, dans le dialogue en Eglise, à chacun sa parole. Lorsque je parle, je parle en « je ». Je ne suis pas un porte-parole. Et je ne suis pas réductible à une étiquette, ni même au conseil ou à l'assemblée qui m'a élu si tel est le cas. De même, lorsque j'écoute l'autre, c'est bien lui, c'est bien elle que j'écoute, et non pas ce qu'il ou elle représente à mes yeux, que j'ai parfois vite fait de ranger dans un tiroir, une catégorie, un courant, pour me préserver de sa parole. J'y insiste, car nos capacités d'attention sont tellement sollicitées qu'elles se morcellent et s'épuisent[iii]. Et il y faut du temps. Toute parole dite et reçue fait son chemin, parole de Dieu comme parole du prochain. Mais elle a pour cela besoin de temps, un temps toujours plus menacé par l'accélération dans laquelle nous sommes pris. Etre attentif à sa propre parole et à la parole de l'autre est parfois une ascèse.

Deuxièmement, par le dialogue en Eglise, nous nous efforçons de déployer un monde commun. La logique du spectacle, donc de la joute et aujourd'hui de la joute médiatique, nous fait trop souvent croire qu'un débat est un combat. Il s'agirait de vaincre l'autre. Les sondages instantanés et les commentaires du lendemain s'intéressent d'abord, et parfois exclusivement, à cela. Insensiblement, cela nous marque. Or, le débat, le dialogue en Eglise a pour objet, je le rappelle, d'écouter Jésus-Christ. De discerner ensemble ce à quoi il nous appelle aujourd'hui. Il ne saurait donc s'agir de vaincre l'autre dans le dialogue, ce serait absurde. Il s'agit d'évoluer soi-même pour grandir en fidélité. Le signe d'un débat en Eglise réussi, c'est de pouvoir répondre « oui » à la question : « est-ce que ce débat m'a fait changer ? ».

Le dialogue en Eglise est une discipline spirituelle, personnelle et commune, pour faire grandir la communion. Et c'est pourquoi, après avoir parlé de confiance puis de débat, inspiré par la référence au synode de Barmen qui réunissait des membres d'Eglises luthériennes, réformées et unies, je voudrais pour terminer évoquer la communion dans un christianisme qui évolue profondément.

4. Vers un christianisme transconfessionnel

Un nouveau paradigme

J'ai la conviction que d'ici deux générations, nous aurons très fortement progressé vers un christianisme post-dénominationnel, voire transconfessionnel.

Le pays qui, probablement, comptera bientôt le plus grand nombre de chrétiens, et où le protestantisme est d'ailleurs la première confession chrétienne, est la Chine. En Chine, lorsque vous demandez à un chrétien protestant s'il est pentecôtiste, luthérien, méthodiste, réformé ou autre, vous n'obtenez en général pas de réponse, car la question est peu pertinente et souvent incomprise. Bien sûr, selon les sujets, les lieux ou les personnes, on perçoit des héritages, des influences, voire des dominantes pentecôtistes, luthériennes, méthodistes, réformées ou autres. Mais dans un pays où le développement des Eglises est récent, la question de la dénomination, voire de l'identité confessionnelle, n'a pas grand sens.

Dans les assemblées œcuméniques, les passerelles transconfessionnelles entre les personnes sont évidemment nombreuses et, en raison de l'habitude du dialogue et de la prière commune, les affinités ne coïncident pas forcément avec les identités confessionnelles. Cette plasticité

confessionnelle est également perceptible dans l'Institut œcuménique de théologie au Maroc, où notre Eglise est engagée, en raison du contexte interreligieux.

Je ne dis pas que, dans vingt ans, les étiquettes confessionnelles auront disparu ; je suis même à peu près sûr du contraire. Mais leur importance aura fortement régressé ; elles apparaîtront comme des héritages intéressant les spécialistes, mais pas le peuple de l'Eglise ; elles ne recouvriront plus la composition effective des Eglises : par exemple, une Eglise s'affichant presbytérienne aura en son sein beaucoup de membres, voire une majorité, qui se comprendront d'abord tout autrement que par rapport au critère confessionnel presbytérien. Les étiquettes confessionnelles demeureront probablement à l'état de survivances, mais l'étiquette ne correspondra souvent plus au contenu de la bouteille si je puis dire.

Bien sûr, ce ne sera bien sûr pas le fait de toutes les Eglises. Bien sûr, il y aura aussi, car il y a déjà, des raidissements identitaires. Mais outre le fait que l'on peut analyser ces réactions comme des confirmations de cette évolution, la tendance est là. C'est un nouveau paradigme, qui est en train d'apparaître.

Une évolution qui va s'accentuer et s'accélérer

Cette évolution est un fruit du mouvement œcuménique. Depuis plus d'un siècle, et plus particulièrement depuis la conférence d'Edimbourg, l'œcuménisme, c'est la relativisation des identités confessionnelles par la priorité accordée au témoignage commun. Depuis un siècle, cette logique profonde travaille nos Eglises et les fait avancer.

Cette évolution va s'accentuer et s'accélérer, en raison de la globalisation, de l'individualisation et de la sécularisation. De la globalisation, car les traditions ecclésiales sont de plus en plus perméables les unes aux autres. De l'individualisation, car dans ce paysage global et mouvant, l'itinéraire de chacun est de moins en moins guidé par les identités héritées et de plus en plus singulier. De la sécularisation, car la sécularisation renforce la pertinence et la nécessité du témoignage.

Nous vivons déjà cette évolution là où nous sommes. Les personnes qui rejoignent notre Eglise – et c'est une proportion de l'ordre de 20%, en croissance – sont elles-mêmes en quelque sorte post-dénominationnelles : sauf rares exceptions, elles ne viennent pas adhérer à la confession réformée ou luthérienne ; elles sont motivées par bien d'autres aspirations, à commencer par l'aspiration à une communauté vivante, où elles soient accueillies, reconnues, nommées, nourries.

Dans cette évolution, le protestantisme français est sans doute plutôt en avance. Cela tient à la porosité entre ses courants, qui a toujours existé, qui se vit au sein même de notre Eglise et qui se manifeste aussi par l'existence d'une Fédération protestante au périmètre large, ce qui est assez unique. Cela tient aux recompositions en cours, avec les Eglises dites « issues de l'immigration », l'essor évangélique et la création du CNEF, la dynamique d'union luthéro-réformée. Cela tient à la facilité des relations œcuméniques dans notre pays, remarquable si on la compare à beaucoup d'autres contextes. Et, pour ce qui nous concerne tout récemment, la constitution de l'Eglise protestante unie de France est un pas dans ce sens de la relativisation des identités confessionnelles en vue d'un meilleur témoignage rendu à l'Evangile.

Vérité et communion

Cette évolution vers un christianisme post-dénominationnel ou transconfessionnel, va-t-elle induire un affadissement théologique ? Faut-il renoncer à des options affûtées et accepter tout et n'importe quoi, dans un grand *melting pot* indifférencié ? Certainement pas ! Bien sûr, le risque peut exister. Mais analyser les évolutions du monde et des Eglises, être attentif à ces faits que sont l'interreligieux et l'interculturel, honorer et recomposer nos héritages, percevoir les quêtes spirituelles de nos contemporains et les travailler, bref élargir l'horizon tout en s'efforçant d'y tracer un chemin de fidélité, ou pour le dire autrement « Lire le monde et penser Dieu » comme le dit le dépliant de l'IPT, cela exige plutôt de monter en qualité théologique en quelque sorte, pour entendre, comprendre et proposer.

En revanche, cette évolution vers un christianisme transconfessionnel va certainement nous bousculer quant à la question de nos critères de vérité. Car où situer le critère de vérité évangélique ?

Depuis des siècles, ce critère de vérité est situé plutôt du côté de la doctrine et de sa juste formulation. On distingue les confessions chrétiennes à coups de dogmes, de concepts, d'affirmations doctrinales. Mais après tout, au nom de quoi la doctrine devrait-elle être le *nec plus ultra* de l'identité chrétienne ? Depuis quelques temps, ce critère se déplace du côté de l'éthique. On voit des Eglises se déchirer et des communions mondiales se fissurer au nom de la vérité sur des questions éthiques liées à la justice ou au genre. Mais après tout, au nom de quoi les Eglises et les chrétiens devraient-il avoir tous les mêmes options dans ce domaine ? Marcher sur le même chemin exige-t-il de marcher au même rythme, avec les mêmes étapes ?

Et s'il fallait situer prioritairement le critère de vérité évangélique du côté de la capacité de communion ? Dans le Nouveau Testament, la communion – *koinônia* en grec – est une solidarité pleine et polymorphe. Une solidarité pleine, car il s'agit d'abord de la solidarité de Dieu avec les humains, et du coup de la solidarité entre les humains à laquelle Dieu invite. Une solidarité polymorphe car elle est spirituelle – par l'Esprit et dans la foi –, autant que matérielle – par les repas partagés ou l'entraide financière. La communion est un lien qui nous précède, qui nous est donné, et tout autant un lien qu'il faut faire vivre et rendre manifeste. La communion est une sorte d'*accord profond*, au sens musical de ce terme.

Dans le Nouveau Testament, nous voyons des apôtres et des Eglises soumis parfois à de très rudes tensions, de caractère doctrinal et éthique. Ce qui est en jeu, ce sont des questions aussi explosives que la stratégie missionnaire, les

relations avec les Juifs, le rapport à la loi, la compréhension de la justice, les règles internes aux communautés, l'identité sociale ou sexuelle et l'identité en Christ, la conception des ministères, l'insertion dans la société… – des questions à côté desquelles nos sujets de débats paraissent parfois assez seconds ! Mais ces tensions n'empêchent pas l'accord. Elles sont vécues, recadrées, englobées dans une perspective de communion, de *koinônia*, comme si une large diversité de points de vue théologiques, ecclésiologiques, éthiques, étaient recevables pourvu qu'ils soient englobés dans un lien de communion plus intense, plus large et fondateur.

Dans le christianisme post-dénominationnel ou transconfessionnel, vers lequel nous avançons, la capacité de communion devient décisive. Elle est une vertu majeure à cultiver au sein de notre propre « communion luthérienne et réformée ». Elle est en outre en elle-même un témoignage rendu à l'Evangile, dans un monde en proie à la fois à l'uniformisation et aux conflits nationaux, ethniques et religieux.

*

Frères et sœurs, j'ai pris appui, aujourd'hui, sur l'anniversaire du Synode de Barmen, en évoquant le contexte qui a conduit à la naissance de l'Eglise confessante, les conflits d'interprétation qui la traversaient et son caractère transconfessionnel, pour partager avec vous une réflexion qui contribue un peu, je l'espère, à comprendre notre situation et à orienter notre mission.

Dans notre contexte, je suis persuadé que la pertinence du message évangélique, dont nous sommes les bénéficiaires et les témoins, résonne d'abord en termes de confiance. Une confiance reçue de Dieu, première, libératrice ; une confiance offerte à notre engagement pour que nous la rendions contagieuse.

Le dialogue, donc le débat ou la confrontation des interprétations pour discerner Jésus-Christ aujourd'hui, l'unique parole de Dieu, est l'un des lieux majeurs où, en Eglise, cette confiance est confortée ou menacée.

C'est pourquoi nous devons prêter la plus grande attention au lien de communion, au sein de notre Eglise, comme au sein de toute l'Eglise de Jésus-Christ. Dans un christianisme qui évolue profondément, où l'on est de moins en moins Eglise tout seul – et nous en parlerons demain soir –, le lien de communion revient au premier plan. Cette communion a sa source en Dieu et elle nous est confiée.

Laurent SCHLUMBERGER

La déclaration théologique de Barmen

1. Je suis le chemin et la vérité et la vie, personne ne va au Père si ce n'est par moi. (Jn 14, 6)

« En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui n'entre pas par la porte dans l'enclos des brebis, mais qui escalade par un autre côté, celui-là est un voleur et un brigand (...). Je suis la porte : si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé. » (Jn 10, 1-9)

Jésus-Christ, selon le témoignage de l'Ecriture Sainte, est l'unique Parole de Dieu. C'est elle seule que nous devons écouter ; c'est à elle seule que nous devons confiance et obéissance, dans la vie et dans la mort.

Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle, en plus et à côté de cette seule Parole de Dieu, l'Eglise pourrait et devrait reconnaître d'autres événements et pouvoirs, personnalités et vérités, comme Révélation de Dieu et source de sa prédication.

2. Le Christ Jésus est devenu pour nous sagesse venant de Dieu, justice, sanctification et délivrance (1 Co 1, 30)

De même que Jésus-Christ nous communique de la part de Dieu la pardon de tous nos péchés, de même il est également la puissante interpellation de Dieu qui revendique notre vie tout entière ; en lui nous advient une joyeuse libération des entraves impies de ce monde pour un service libre et reconnaissant parmi ses créatures.

Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle il y aurait des domaines de notre vie dans lesquels nous n'appartiendrions pas à Jésus-Christ mais à d'autres seigneurs et dans lesquels nous n'aurions plus besoin de justification et de sanctification.

3. Confessant la vérité dans l'amour, nous grandirons à tous égards vers celui qui est la tête, Christ, par lequel tout le corps est uni. (Eph 4, 15-16)

L'Eglise chrétienne est la communauté des frères dans laquelle Jésus-Christ présent agit comme Seigneur, par le Saint-Esprit, dans la Parole et les Sacrements. C'est au milieu même du monde pécheur que, par sa foi et son obéissance, par son message et par ses institutions, elle doit confesser, Eglise des pécheurs sauvés par grâce, qu'elle n'appartient qu'à lui seul et qu'elle vit et voudrait vivre uniquement de la force qu'il donne et de ses enseignements dans l'attente de son retour.

Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle l'Eglise pourrait abandonner le contenu de son message et son organisation à son propre bon plaisir ou aux courants successifs et changeants de convictions idéologiques et politiques.

4. Vous le savez, les chefs des nations les tiennent sous leur pouvoir et les grands sous leur domination. Il ne doit pas en être ainsi parmi vous. Au contraire, si quelqu'un veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur. (Mt 20, 25-26)

S'il y a différentes fonctions dans l'Eglise, aucune d'entre elles ne doit dominer les autres, car toutes doivent concourir à l'exercice du ministère confié à la communauté toute entière.

Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle l'Eglise pourrait, en dehors de ce ministère, se donner ou se laisser donner un chef muni de pouvoirs dictatoriaux.

5. Craignez Dieu, honorez le roi. (1 Pi 2, 17)

L'Ecriture nous dit que selon l'ordre voulu par Dieu, l'Etat a, dans un monde qui n'est pas encore libéré et dans lequel l'Eglise est dressée, la tâche de veiller au droit et à la paix en usant de la menace et de la violence dans les limites de la clairvoyance et des possibilités humaines. Avec gratitude, et dans la crainte de Dieu, l'Eglise reconnait les bienfaits de cet ordre. En annonçant le Royaume de Dieu, sa loi et sa justice, elle rappelle, tant à ceux qui sont gouvernés qu'à ceux qui gouvernent, quelle est leur responsabilité. Elle se fie à la puissance de la Parole de Dieu et lui obéit, car c'est par elle que Dieu soutient toutes choses.

Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle l'Etat devrait et pourrait, dépassant en cela les compétences de sa mission particulière, prétendre devenir l'ordre unique et total de toute la vie humaine et remplir ainsi jusqu'à la vocation même de l'Eglise. Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle l'Eglise devrait et pourrait, dépassant en cela les compétences de sa mission particulière, s'approprier le caractère, les tâches et le prestige de l'Etat et devenir ainsi elle-même un organe de l'Etat.

6. Moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps. (Mt 28, 20)

« La Parole de Dieu n'est pas enchaînée. » (2 Tim 2, 9)

La mission de l'Eglise, en quoi s'enracine sa liberté, consiste à communiquer à tout le peuple, à la place du Christ, donc au service de sa parole et de son œuvre, attestées par la prédication et les sacrements, le message de la libre grâce de Dieu.

Nous rejetons la fausse doctrine selon laquelle l'Eglise pourrait, en vertu d'un acte d'autonomie humaine, mettre la Parole et l'œuvre du Seigneur au service de désirs, de buts et de plans quelconques choisis de sa propre autorité.

Le Synode confessant de l'Eglise protestante allemande déclare voir, dans la reconnaissance de ces vérités et le rejet de ces erreurs, l'indispensable fondement théologique de l'Eglise protestante allemande, considérée comme une fédération des Eglises confessantes. Il invite tous ceux qui peuvent se joindre à ces déclarations à se souvenir de ces mises au point théologiques lorsqu'ils auront à prendre des décisions de politique ecclésiastique. Il prie tous ceux que cela concerne de revenir à l'unité de la foi, de l'amour et de l'espérance.

Verbum Dei manet in aeternum

Traduction : site web de l'Eglise protestante allemande (EKD). Citations bibliques : traduction Traduction œcuménique de la Bible (TOB).

---

[i] Sur ce paragraphe, voir notamment l'enquête *Fractures françaises* de l'IFOP pour Le Monde, France-Inter, le Cevipof et la Fondation Jean Jaurès, janvier 2014. Plus largement, Pierre ROSANVALLON, *La contre-démocratie*, Paris, Seuil, 2006 ; Michela MARZANO, *Le contrat de défiance*, Paris, Grasset, 2010 ; Hubert VEDRINE, *La France au défi*, Paris, Fayard, 2014 ; etc.

[ii] Yann ALGAN, Pierre CAHUC, André ZYLBERBERG, *La fabrique de la défiance*, Paris, Albin Michel, 2012.

[iii] Matthew CRAWFORD, *L'attention, un problème culturel* (à paraître). Cf. *Le Monde*, 27 juillet 2013

Message du trésorier du Conseil national

Pourquoi un thème synodal centré sur les finances ?

« Des traitements de misère pour ses pasteurs ; des pensions de retraite honteuses pour ses vieux serviteurs (qui ont travaillé, certains, jusqu'à 71 ans) ; des déficits à peu près partout, depuis les budgets locaux jusqu'aux nationaux ; des difficultés financières invraisemblables dans toutes ses œuvres, et parmi les plus belles : l'Evangélisation, la Mission ; une impossibilité absolue à aller de l'avant par manque d'argent, telle est, Messieurs, la situation de notre Eglise Réformée de France au moment où elle vient de recouvrer son Unité. »

C'était lors du synode de 1938 tenu au temple du Saint-Esprit à Paris, deuxième synode de l'Eglise réformée « unifiée » et le Pasteur Henri Eberhard rapportait sur les suites de l'appel dit des « cinq millions » lancé peu auparavant par l'Eglise Réformée de France dans son « unité recouvrée ».

Une nouvelle Eglise venait de naître et son synode se penchait sur les finances de l'Eglise. Nous sommes à Avignon en 2014, l'Eglise protestante unie de France vit son deuxième synode et le thème retenu par le Conseil national a pour titre « Responsables et solidaires. Nos ressources communes ». Autrement dit parlons de nos finances, messieurs et …mesdames, frères et sœurs luthériens et réformés !

Est-ce à dire que nous ne dérogeons pas aux habitudes : à nouvelle structure, nouveaux besoins financiers ou à nouveaux interlocuteurs, un nouveau discours sur nos insuffisances financières ?

Rassurons-nous d'abord, la situation financière de l'Eglise protestante unie n'est pas celle de l'ERF en 1938 où l'appel des « cinq millions » faisait suite à un appel précédent lancé en 1936 par l'Eglise réformée évangélique pour « éviter la déconfiture » d'après les mots du rapporteur.

Nous ne sommes pas dans cette situation, mais plusieurs indices touchant à la vie financière de notre Eglise ont invité néanmoins le Conseil national à consacrer une partie importante du temps de ce synode à ces questions :

- En 2013, plusieurs régions affichent des déficits d'exploitation avec certes des raisons différentes liées soit au retard ou à la baisse des contributions des Eglises locales soit à une charge imprévue comme le pourvoi de postes non planifié.
- Les comptes du budget du siège (Titre A) ont un résultat négatif et qui va s'amplifier en 2014.
- Le rapport du groupe des responsables régionaux d'analyse des comptes des Eglises locales attirent notre attention sur une baisse, pas très forte mais constante, du nombre de foyers participants à la vie financière : aujourd'hui (à fin 2013) 43% des foyers connus sont engagés dans un soutien financier régulier à la vie de leur paroisse.
- Le groupe d'analyse des comptes souligne aussi l'importance des dépenses de fonctionnement liées à l'immobilier, ce qui fait qu'aujourd'hui nombre de paroisses ne bouclent leur exercice que par des recettes extraordinaires ou des subventions.
- Enfin, mais cette liste n'est pas exhaustive, notre Eglise a pu pendant de longues années grâce aux bienfaits d'un généreux mécène réaliser de nombreux projets d'animation, d'évangélisation, de communication… mais celui-ci montre actuellement des signes d'essoufflement qui pourraient remettre en cause plusieurs de ces projets, où leur donner une autre dimension.

Pourquoi en 2014 ?

Rassurons-nous, une nouvelle fois, ce n'est pas le changement du trésorier du Conseil national qui motive cette intervention, mais l'Eglise protestante unie vit une suite d'événements particuliers qui nous invitent à vérifier, estimer notre capacité à assumer ces changements et à aller plus en avant.

Rappelons pour hier et aujourd'hui :

- la création de l'Eglise protestante unie, qui provoque changement et adaptation, découverte d'un autre fonctionnement et de nouvelles règles, renouveau, appréhension…
- le renouvellement de nombreux conseils presbytéraux lors des assemblées générales du printemps 2013,
- la révision de la carte des régions réformées effective depuis le 01/07/2013 et le 01/01/2014 pour l'exercice financier, ce sont 6 régions sur 10 qui ont ainsi vu leur périmètre modifié et qui ont du aussi adapter leur fonctionnement interne,
- la préparation de la création de la région unie Est-Montbéliard.

Ce sont là des événements spécifiques, mais d'une façon plus générale une certaine mutation de notre Eglise s'est imposée sans que souvent nous nous mettions en position de l'accompagner : mutation dans nos implantations historiques qui se désertifient au profit des zones urbaines, mutation sociologique ou culturelle des populations qui constituent nos communautés de base.

Nous sommes effectivement à un moment particulier de la vie de l'Eglise, qu'il faut saisir, où des changements structurels et des constats faits depuis de nombreuses années d'évolutions plus lentes se croisent, pour :

- relancer une animation financière qui rappelle à tous la primauté du don à l'Eglise, au regard du don que l'Eglise fait à chacun de nous,
- rappeler que la solidarité entre toutes les instances de l'Eglise est le moteur de son fonctionnement,
- rappeler que les bâtiments ne sont que des outils mis au service de l'Eglise,
- ne pas oublier que nos richesses et nos réserves n'ont d'autres perspectives que d'être disponibles pour conforter l'Eglise et lui donner moyens et force d'accomplir sa mission,
- inventer et mettre en place les outils financiers qui permettront notamment d'assurer les projets pour l'animation, la formation des ministres et des membres des communautés, l'évangélisation et la place de l'Eglise dans le monde.

Les enjeux du débat synodal et des décisions à venir

Au niveau des Eglises locales

D'une façon simple et évidente, le groupe d'analyse des comptes montre au travers des comptes annuels des Eglises locales une insuffisance de recettes et une augmentation des charges de l'immobilier souvent au détriment des autres dépenses, formations et autres, qu'il faut par voie de conséquence limiter.

Devons-nous nous satisfaire que l'Eglise ne perde que 0,8 % par an de foyers connus[1], avec certes une période de rémission ces dernières années, mais le nombre de foyers versant une offrande régulière a diminué de 2% entre 2012 et 2013 à périmètre égal ? Le nombre de foyers ne participant pas à la vie financière de la paroisse est aujourd'hui de 57%. Comment devons-nous interpréter ce signal que nous recevons tous les ans et qui est quasi-constant depuis l'invention des statistiques dans l'Eglise : une information sur les besoins de l'Eglise peu ou mal exprimée, une communication sur la vie de l'Eglise qui n'atteint pas ses objectifs, un projet de vie pas assez attrayant… ?

Il faut néanmoins se réjouir que la masse globale des dons ne diminue pas, certes l'inflation n'est pas compensée, mais grâce à une augmentation régulière du don moyen, les paroisses dans leur ensemble et l'Union dans ses diverses composantes, conservent les moyens d'assurer leur mission. Cette situation est

[1] Statistiques ERF entre 1997 et 2012. Les statistiques EELF ne sont pas disponibles.

dangereuse, les trésoriers locaux signalent le vieillissement et le défaut de renouvellement des générations qui versent régulièrement une offrande, et la difficulté à boucler les exercices financiers.

D'un autre coté, dans la partie dépenses du tableau, les charges ordinaires liées à l'immobilier augmentent : combien de temples ne sont ouverts que pour le 5ème dimanche du mois ? Est-ce que les charges constatées, charges fixes et entretien, sont vraiment à la hauteur de l'enjeu ecclésial et patrimonial que représente le bâtiment certainement chargé d'histoires?

« Maître, regarde quelles pierres et quels bâtiments !...Jésus lui répondit : Tu vois ces grands bâtiments ? Pas une pierre n'y restera sur une autre pierre : tout sera renversé. »[2]

Saluons les paroisses qui ont commencé cette entreprise difficile d'optimiser l'utilisation de leur immobilier, qui ont aménagé, adapté, reconstruit leurs immeubles…. ou qui les ont transféré à la Fondation Martin Bucer.

Dans le sens de réduire les charges, mais surtout de mieux adapter les moyens existants, éviter les dispersions, il faut citer les initiatives des paroisses avec l'écriture et la mise en place des projets de vie, la création des Ensembles, le travail sur les regroupements d'association cultuelles. Tout ce remue-ménage nous interpelle, régions et Union nationale, sur les soutiens à apporter pour la réussite de ces expériences.

« Pierres vivantes »[3] dit Pierre ; ajoutons « argent vivant » car l'argent, lorsqu'il est stérile et non utilisé, devient souvent pierre d'achoppement. Certes, il est important de préparer l'avenir, de prévoir les réparations de la toiture du temple, la rénovation du presbytère, mais quelquefois les provisions et les réserves dorment de longues années, dans l'espérance d'un revenu financier important ; mais n'est-ce pas au détriment de la solidarité avec la paroisse voisine, avec les Eglises de la région ou d'autres plus éloignées au sein de l'Union ? C'est aussi un enjeu du débat synodal « Responsables et Solidaires. Nos ressources communes » pour rappeler aux Eglises et paroisses le bon équilibre à trouver entre « Responsables », car elles le sont dans leur capacité et dans toutes leurs actions et décisions, et « Solidaires » avec toutes celles, ici ou là-bas, qui participent à la même mission.

C'est le constat, certes incomplet, qui a conduit aux propositions de décisions et d'orientations de ce synode qui ont pour objectif :

- d'impulser un mouvement global entre les Eglises locales, les paroisses, les régions et l'Union pour raviver l'animation financière avec toutes ses conséquences en matière d'information suivie, de communication, de développement et de mise en œuvre d'outils nouveaux,
- de faciliter la gestion des associations cultuelles avec une adaptation permanente de Logéas et la mise en place d'une base documentaire,
- de renforcer la solidarité financière, tout en préservant la responsabilité des choix.

Au niveau des régions

Les débats qui ont eu lieu lors des dernières commissions des finances à propos de la répartition des contributions des régions au budget national ont rappelé constamment les deux aspects primordiaux de la gestion des régions :

- Les régions affectent leur capacité financière à assurer le plus large pourvoi des postes selon les critères et les priorités que chaque conseil régional se fixe, le montant du budget régional est évidemment asservi aux possibilités des Eglises et paroisses de la région, qui elles aussi ont le dilemme entre dépenses locales et contribution régionale ;
- une forte solidarité entre les régions, qui vise à compenser les disparités de niveau des ressources des Eglises et paroisses locales et, par voie de conséquence, du niveau des recettes de chaque région.

Réjouissons-nous que, depuis plusieurs années, le nombre de ministres dans notre Eglise n'a pas diminué, que le renouvellement des générations et des départs est assuré, mais la conséquence directe est d'assurer un niveau suffisant des ressources financières.

Bien sûr, il faut saluer toutes les initiatives prises par les conseils régionaux pour soutenir ici le développement local, ici l'évangélisation, ici une mission auprès des jeunes… mais pour permettre à toutes les régions d'assumer leurs missions auprès des Eglises et paroisses avec les mêmes moyens, il faudra aller plus loin et pousser plusieurs barrières financières. Cela ne pourra être compensé que par un partage des ressources, une mutualisation des moyens plus poussée et imprégnée de la solidarité nécessaire.

[2] Marc 13.1
[3] 1 Pierre 2.5

Aujourd'hui la solidarité interrégionale financière ne suffit plus et certaines régions ont demandé à baisser leur contribution au budget national. Il faut entendre cette demande et, depuis deux années, l'Union intervient donc dans cette solidarité en prélevant sur ses réserves pour compenser le déficit crée par ces défaillances.

Dans ces conditions, il est important dès maintenant de restaurer la trésorerie des régions, de leur redonner la capacité de participer à la solidarité interrégionale tout en continuant à assurer la rémunération des ministres, l'animation régionale et de participer au budget du Défap.

Cette volonté, se retrouvera dans les deux directions proposées pour les années à venir :

- définir les engagements régionaux et nationaux, et mener les actions conséquentes dans une véritable dynamique budgétaire (recettes-dépenses), où les choix sont élaborés et confrontés aux ressources disponibles,
- créer et faire vivre un fonds de développement abondé par les réserves financières locales, régionales et nationales, qui sera un outil de solidarité au service de toutes les initiatives locales, régionales et nationales. D'ailleurs, ce fonds prend toute son importance au moment où les aides extérieures marquent le pas.

Pour l'Union nationale

L'Union nationale, et l'appellation « union » le confirme, est une institution interrégionale dans ses décisions et dans son fonctionnement : le synode est constitué des délégués des régions et son budget est alimenté à plus de 90% par les contributions régionales. La Commission des finances rassemble les présidents et trésoriers des conseils régionaux, et la qualité interrégionale de cette instance devrait être renforcée pour affirmer son rôle de concertation en matière notamment d'animation financière, de communication, de développement.

Les services du siège sont au service des régions et des associations cultuelles. Ils répondent aux sollicitations de plus en plus nombreuses. Ils assurent des tâches communes comme notamment le traitement des salaires des personnels des associations locales, le suivi de l'immobilier et des assurances, la trésorerie centralisée, l'informatique de gestion des Eglises locales. Ils font face aux exigences des tiers, en particulier des institutions publiques, toujours plus lourdes et complexes, qui imposent de mutualiser des tâches et des obligations auxquelles chacun naguère pouvait faire face isolément. Là aussi, jusqu'où aller pour ne pas rompre l'équilibre entre Responsabilité et autonomie des différentes instances et Solidarité, tout en étant vigilant sur les charges financières correspondantes ?

Néanmoins, le titre A est perçu comme excessivement important. Des économies ont pourtant régulièrement été faites, au cours des années passées, notamment dans les frais de structures. Si d'autres économies significatives devaient être envisagées, cela affecterait le périmètre qui lui est actuellement imparti et aurait pour conséquence directe de limiter ou supprimer certaines interventions.

Nous ne sommes pas en 1938, où les difficultés économiques et sociales s'amoncelaient, où un appel financier suivait un autre appel pour reconstituer des réserves et assurer la trésorerie quotidienne.

Nous sommes en 2014, au deuxième synode de l'Eglise protestante unie de France, la trésorerie permet de tenir plusieurs mois, les réserves constituées autorisent à soutenir les initiatives de développement et de témoignage qui marquent le dynamisme d'une Eglise, mais nous ne pouvons nous satisfaire de ce bilan alors que, sur le chemin emprunté, certaines communautés butent sur quelques pierres, et que d'autres ont des difficultés croissantes à assumer toutes leurs charges ordinaires.

Tous les ans, nous constatons, non pas que le peuple de l'Eglise se rétrécit, mais simplement que le nombre de membres des Eglises et paroisses locales qui contribuent à la vie financière diminue.

Pour poursuivre notre route, nous n'avons pas d'autres souffles que les dons et les offrandes des fidèles, et le synode exprime toute sa reconnaissance pour ces marques de confiance. Mais il faut aller plus loin, faire en sorte que cette confiance se renouvelle, s'accompagne de tous les gestes et de tous les engagements qui mettent l'avenir à la portée de nos pas.

Témoins, nous le sommes dans une Eglise où la solidarité n'est pas un vain mot, où chacun donne en sachant ce qu'il a déjà reçu.

Denis RICHARD

Aumônerie

Eléments

Les tableaux projetés étaient du peintre Arcabas

- Le jeudi : « Résurrection » Abbaye de Tamié
- Le vendredi : psaume 150 n° 87– couronnement de St Hugues en chartreuse
- Le samedi : Si le grain ne meurt – prédelle de St Hugues en chartreuse
- Les soirs : psaume 150 n° 89 – couronnement de St Hugues en chartreuse

Le texte lu le vendredi soir était issu de **« Songes du temps » de Sylvie Germain (DDB - 2003)** – pp 71-73 sur la langue de bois et la langue du Saint-Esprit.
Il était aussi prévu de lire les pp 62-66 sur la lecture-aventure... Mais nous n'avons pas eu le temps !

Nous avons appris **les chants** suivants :

- 52-09 Il est une foi ancienne
- 52-17 – Libres de nos chaînes
- 52-12 – Dieu nous a tant aimés
- 34-29 Victoire au Seigneur de la vie
- Je crois et j'espère – de Joël Dahan, disponible sur cantiques.fr

De nombreux emprunts liturgiques venaient des diaconesses de Reuilly (Règle ou « Donne-nous la prière » de sœur Myriam)

Le récit de Luc 24, les femmes au tombeau, raconté le jeudi soir était une relecture tout à fait personnelle et elle n'est pas écrite... L'art du conte est un art de la relation, ce qui se donne dans l'instant à des oreilles données n'est destiné qu'à ces oreilles-là... Mais si cela vous a donné envie de vois l'approprier à votre tour et de la partager j'en serais ravie !

L'actualisation du psaume 23 lue le samedi soir est issue d'un travail réalisé en pastorale régionale en avril 2014 (en PJ aussi)

La méditation biblique en continu portait sur Actes 1, 1-14 et 15-26 pour le culte final
(En PJ)

Méditation biblique

Jeudi en ouverture

Actes 1, 1-3

*1Cher Théophile, **J'ai parlé, dans mon premier livre, de tout ce que Jésus a commencé de faire et d'enseigner**2jusqu'au jour où il fut enlevé après avoir donné ses ordres, par l'Esprit saint, aux apôtres qu'il avait choisis. 3C'est à eux aussi qu'avec beaucoup de preuves il se présenta vivant après avoir souffert ; il leur apparut pendant quarante jours, parlant du règne de Dieu.*

- Être une Église de témoins... Un détour obligatoire par le livre des Actes.
- Cher synodal Théophile, ami de Dieu... Nous partons en voyage ! Modestement, à tout petits petits pas. Car en synode on avance déjà à marche forcée sur à peu près tous les dossiers, alors ici nous irons lentement
- Il y a quelque chose qui nous précède : l'événement de Pâques. Mais pas seulement vécu une seule fois dans l'histoire = aux apôtres il s'est présenté vivant, il a donné des preuves en nombre, il s'est donné à voir, il a parlé du Règne de Dieu.
- Il y a un clin d'œil au premier tome : le prologue de l'Évangile, comme un renvoi, une mise en perspective nécessaire. On ne peut pas commencer par le milieu de l'histoire...

*« 1Puisque **beaucoup** ont entrepris de composer un récit des faits qui se sont accomplis parmi nous, 2tels que nous les ont transmis ceux qui, **dès le commencement**, en ont été les **témoins oculaires** et sont devenus serviteurs de la Parole, 3il m'a semblé bon, à moi aussi, après m'être informé exactement de tout **depuis les origines**, de te l'exposer par écrit d'une manière suivie, très excellent Théophile, 4afin que tu reconnaisses **la certitude des enseignements** que tu as reçus. »*

- ainsi donc la notion de témoin ne « débarque pas » dans le livre des actes et le jour de l'ascension, elle vient de plus loin. Beaucoup plus loin...

  Le prologue de Luc établit un lien entre ce qui se passe « au milieu de nous » et « ce qui a été vu par les témoins oculaires » : la parole du témoin est celle qui rend compte d'une parole « des origines » qui s'est incarnée dans sa propre existence. Il tient les deux bouts de la chaîne : ce qui lui arrive à lui, oui, mais relié à ce qui a été raconté par d'autres avant lui.
- C'est comme un trajet de la parole qui est dessiné, passant des uns aux autres et produisant de l'effet. Et cet effet est celui de la reconnaissance, chez celui qui lit, de ce qui lui arrive. La « certitude » des enseignements reçus est arrimée avec force d'un côté à « ce qui s'accomplit » et de l'autre à « ce qui a déjà été dit » et c'est le lien entre les deux qui permet de discerner l'action de Dieu.
- C'est dans cet état d'esprit que nous sommes nous aussi réunis ; ici ne commence pas notre chemin commun. Ce qui nous rassemble, ce sont tous ces instants où le Christ s'est présenté vivant à nous, où il s'est donné à voir et où nous avons entendu une parole levant pour nous un coin du voile sur ce Royaume de Dieu qui nous est annoncé. Dans nos vies personnelles, mais aussi et pourquoi pas dans notre vie d'Église ! Tous ces instants où nous avons vu des personnes remises debout, des liens d'amitié se tisser, des miracles advenir... Oui, même chez nous ! Dans une réunion, une étincelle qui subitement élargit l'horizon. Dans une rencontre, le sentiment d'une présence autre qui nous accompagne. Dans une lecture, l'éblouissement d'un sens qui surgit là et ici, en prise directe avec ce que nous sommes ne train de vivre.
- Voilà ce qui nous précède ! Bien plus que les lourdeurs, les inquiétudes, les conflits, les échecs. Oui, tout ceci est, parce que c'est la vie. Mais justement c'est bien là que le Christ nous a rejoint, c'est bien là qu'il s'est montré vivant. Faisons mémoire de ces instants, chacun pour nous-mêmes, de cette source, de ces étincelles... comme autant de pépites précieuses, de miettes nous indiquant le chemin. Et rendons grâce pour ces miettes qui sont autant de traces du passage de Dieu dans nos vie, autant de signes nous indiquant qu'Il règne.

Vendredi matin

Actes 1, 4-8

4Comme il se trouvait avec eux, il leur enjoignit de ne pas s'éloigner de Jérusalem, mais d'attendre ce que le Père avait promis — ce dont, leur dit-il, vous m'avez entendu parler : 5Jean a baptisé d'eau, mais vous, c'est un baptême dans l'Esprit saint que vous recevrez d'ici peu de jours.
6Ceux qui s'étaient réunis lui demandaient : Seigneur, est-ce en ce temps-ci que tu vas rétablir le Royaume pour Israël ? 7Il leur répondit : Il ne vous appartient pas de connaître les temps ou les moments que le Père a fixés de sa propre autorité. 8Mais vous recevrez de la puissance quand l'Esprit saint viendra sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et en Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre.

- ça n'est pas rien quand même de réunir le synode d'une Église à l'ascension... je n'y avais jamais pensé avant. Dans un entre-deux où on ne sait pas bien ce qui va se passer... Sous le signe des incertitudes. Un temps d'attente « de ce que le Père a promis », c'est à dire l'établissement de son Royaume.
- Nous sommes placés entre deux baptêmes : celui de Jean, et celui de l'Esprit. Alors je sais bien que cela fait peur de parler de cela dans note Église, parce que tout de suite des images de communautés Pentecôtistes hurlants surgissent dans nos têtes et nous terrifient. Mais enfin, nous ne pouvons pas faire comme si cela n'était pas écrit : il y a deux temps dans l'envoi.
- Le premier temps : le baptême de Jean. Celui où les promesses de Dieu pour nous sont annoncées et entendues : la rencontre avec un Dieu-Père qui nous veut du bien et nous donne accès en Christ a une Vie plus forte que toutes les expériences de mort qui traversent nos existences. Un premier temps où il est question de conversion, de retournement et de pardon. Dans la suite du livre des actes, ce baptême au nom de jean va être remplacé par celui fait « au nom de Jésus », qui subsiste comme une première étape.
- Le Second temps : le don de l'Esprit-Saint. Et ses effets s'articulent justement autour de la question de l'accomplissement du Royaume de Dieu. A la question des disciples « est-ce que c'est maintenant » Jésus répond en la déplaçant : du quand, il passe au « où ». Le « quand » appartient à Dieu, mais le « où » va appartenir aux apôtres : la Judée, la Samarie, les extrémités de la terre. C'est comme si le livre des actes nous disait : il sera question du Règne de Dieu sur la terre quand il sera possible de témoigner du Christ sur toute la terre par l'action du saint-Esprit en vous.
- Ce « vous » qui se laisse traverser par la puissance de Dieu est le « vous » de ceux qui sont appelés à devenir des témoins. Ils deviennent de facto le lieu de l'accomplissement de la promesse de Dieu. La question du Règne de Dieu n'est pas quand ni comment, elle est « où » et ce « où » c'est en chacun de nous. Le Règne de Dieu passera par moi, par vous, ou il ne passera pas. Et c'est son passage au travers du regard particulier du témoin qui permet d'atteindre l'universel des extrémités ; le passage du collectif du groupe à la parole de chacun qui permet de passer de l'appel de quelques uns (Israël) à l'universel.

Pause : et nous de quelle promesse attendons-nous encore la réalisation, honnêtement ? Ne sommes-nous pas parfois un peu blasés, et n'attendant plus grand chose ? Sommes-nous vraiment prêts à nous laisser traverser, revêtir de cette force venue de Dieu ?
Nous sommes appelés à être le lieu où le Royaume de Dieu s'incarne. Le Royaume de Dieu passe et passera par nous, ou il ne passera pas. En quoi dans notre vie, dans nos communautés, sommes-nous déjà des lieux où le Royaume de Dieu est une réalité ? C'est cela être « une Église de témoins ».

Samedi matin

Actes 1, 9-14

(8Mais vous recevrez de la puissance quand l'Esprit saint viendra sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et en Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre.)

9Après avoir dit cela, pendant qu'ils regardaient, il fut élevé et une nuée le déroba à leurs yeux. 10Et comme ils fixaient le ciel, pendant qu'il s'en allait, deux hommes en habits blancs se présentèrent à eux 11et dirent : Hommes de Galilée, pourquoi restez-vous là à scruter le ciel ? Ce

Jésus, qui a été enlevé au ciel du milieu de vous, viendra de la même manière que vous l'avez vu aller au ciel.

12Alors ils retournèrent à Jérusalem, depuis le mont dit des Oliviers, qui est près de Jérusalem, dans le rayon des déplacements autorisés le jour du sabbat.

13Quand ils furent rentrés, ils montèrent dans la chambre à l'étage où ils se tenaient d'ordinaire ; il y avait Pierre, Jean, Jacques et André, Philippe et Thomas, Barthélemy et Matthieu, Jacques, fils d'Alphée, Simon le Zélote et Judas, fils de Jacques. 14Tous, d'un commun accord, étaient assidus à la prière, avec des femmes, Marie, mère de Jésus, et les frères de celui-ci.

Suite : Voici donc l'ascension elle-même (enfin, le suspense était intenable...) ; plus exactement la soustraction de Jésus au regard des apôtres par intervention de la nuée. La nuée... On voit toujours son effet (la disparition de Jésus), mais souvent on ne fait pas attention à sa présence subtile. La nuée... En fait je ne crois pas qu'il s'agisse d'un vulgaire nuage qui passe par là. La nuée...Vous savez, celle qui conduit le peuple à la sortie d'Egypte (ex 13), celle que Luc a déjà fait apparaître dans le récit de la transfiguration de son Evangile... celle qui pour Paul enlèvera les morts vers le ciel (1 tess 4)... celle qui dans l'apocalypse vient enlever les 2 témoins (quel hasard!) du regard de leurs persécuteurs. La nuée, donc. Acteur subtil de l'ascension qui dirait-on « fait exprès » de soustraire au regard des apôtres « ce Jésus », comme s'il fallait qu'il devienne invisible pour que la communauté commence à émerger (vv12-14) .

Seulement voilà, avant de devenir visible comme communauté, les apôtres ont d'abord du mal à décrocher leur regard ; on dirait qu'ils ne sont devenus que des yeux, totalement absorbés par le spectacle qui se déroule devant eux. Ils sont bien des témoins oculaires de la chose, les apôtres, mais justement ils risquent d'être dévorés par le réel qui se déroule sous leurs yeux. Les voici fixés, stupéfaits, statufiés. Incapable du moindre recul avec ce dont ils viennent d'être les témoins.

C'est comme si l'auteur des actes voulait nous alerter sur la puissance de ce face-à-face, et sur son danger. Je pense à ces textes de l'AT où celui qui s'y risque risque tout simplement la mort, et je me dis qu'il y a quelque chose de cela dans leur expérience. Car comment survivre à quelque chose de si énorme ? Comment raconter une telle chose sans passer pour un fou ? Comment ne pas rester enfermé à tourner en rond toute sa vie dans cette expérience si intense ? Il y a quelque chose d'impossible dans le fait de devoir rendre compte de cela. Et nous le savons, bien. Nous pour qui il est si difficile de trouver des mots pour parler de cette expérience du Salut qui a quelque chose d'intime ; nous qui sommes souvent mis mal à l'aise par des temps de témoignages où l'expérience de l'autre étalée nous semble inaudible, car tout à la fois terriblement impudique, nous convoquant dans un lieu où nous n'avons pas été appelés, et superficielle, passant à côté de l'essentiel. Et cela souvent nous fait préférer le mutisme à la maladresse.

Alors ici, il nous est donné quelque chose d'essentiel : deux hommes apparaissent qui ré-ancrent l'expérience vécue dans la parole. Ils mettent des mots sur ce qui vient de se passer, permettant du même coup aux apôtres de s'en ressaisir, et de se mettre en marche (c'est à dire de revenir à la vie). Deux hommes, comme au matin de Pâques. Pas des anges, des hommes. Qui interrompent la contemplation fixe et décrivent « ce Jésus qui a été enlevé au ciel du milieu de vous... » ; en faisant exister ce qui vient de se passer dans le langage, ils mettent à distance, et du coup remettent en perspective (« il reviendra »). Ils relient et ils relisent : refont du lien entre ce qui vient de se passer et ce qui a déjà été vécu, mais aussi interprètent (au sens de relecture). Ils donnent du sens, et visiblement les disciples avaient besoin de cela pour se remettre en route !

Je crois que cela touche un travail essentiel que nous avons à accomplir pour devenir témoins : relier, remettre en perspective, et relire, interpréter. C'est cela qui redonne la parole : re donne du sens à la vieille Bible qui résonne comme parole de Dieu, mais aussi donne de la perspective à ce qui nous arrive et permet d'en parler , alors qu'en général on n'a que l'un ou l'autre. Je suis témoin de gens qui viennent dans mon bureau et n'osent pas raconter ce qui leur est arrivé, ou des paroissiens qui connaissent leur Bible « savamment » mais ne la mettent jamais en lien avec leur vie...

Quand la nuée soustrait au regard, elle laisse un vide. Évident. Mais c'est là que surgit la Parole. Une Parole qui passe dans un dialogue d'hommes à hommes (cf le grec). Et c'est là aussi, dans ce vide, dans ce dialogue qui ne bouche pas tous les espaces mais permet au contraire de les sauvegarder, c'est là que pourra se faire le travail de l'Esprit Saint (mais ça c'est pour plus tard).

Relecture du Psaume 23

Lui, mon pasteur, mon Seigneur et mon Dieu, mon berger.
Lui, qui déborde toujours des noms qui lui sont donnés
Lui, que je ne sais pas nommer,
mais dont je connais la présence
Au plus profond de mon existence.
Il est mes racines, il est mon espérance.
En Lui je place ma confiance.

Depuis toujours il me connaît,
bien avant même que moi, je le reconnaisse.
Il m'emmène là où je peux me poser et me reposer
Il me conduit là où je suis en paix.
Il relève ma vie quand je suis trop endolorie
Il soigne mes plaies, guérit mes maladies
Il est celui qui sait ce qui est bon et bien
Et c'est le sens qu'il m'indique au matin.

Tu m'as mise au milieu du troupeau, dans la chaleur et la promiscuité
Mais parfois tu m'envoies seule, et je me sens perdue, fatiguée, menacée,
Faisant face, au détour du chemin, à la violence et à la haine
A l'injustice, à la souffrance, et au poids de mes chaînes.
Mais même là, toi au moins tu es avec moi
Ma solitude est toujours habitée
Je n'ai pas peur, je connais ta présence
et j'ai encore confiance.
Souvent tu m'indiques une route que je ne veux pas prendre
je tombe, et toi tu veux m'apprendre.
Et quand la bête rode, proche, affamée
Que son haleine me dégoûte et m'effraie
Toi tu es là, devant,
tu es celui qui me défend.

Tu m'as choisie, tu m'as aimée,
Déjà bien avant ma naissance,
Et à chaque fois tu recommences,
Mon cœur déborde de reconnaissance !

Chez lui toujours il m'accueille
Chaque fleur de ma vie, il la recueille.
Lui, que je ne sais toujours pas nommer.
Il est ma source, il est mon espérance
Avec lui je suis en sécurité
Je n'ai pas peur du temps passé,
J'y connais la trace de sa présence,
En Lui habite ma confiance.

Anne Faisandier

Prédication – culte synode national

1er juin 2014 – Avignon

Esaïe 43, 1 – 7

1 Maintenant, Israël, le SEIGNEUR te dit ceci, lui qui t'a créé et formé :
« N'aie pas peur, je te libère. Je t'ai appelé par ton nom, tu es à moi.
2 Quand tu traverseras l'eau profonde, je serai avec toi, quand tu passeras les fleuves,
tu ne te noieras pas.
Quand tu marcheras au milieu du feu, il ne te brûlera pas, les flammes ne te toucheront pas. 3 En effet, moi, le SEIGNEUR, je suis ton Dieu.
Moi, le Dieu saint d'Israël, je suis ton sauveur. Pour payer ta libération, je donne l'Égypte,

je donne l'Éthiopie et Séba en échange de toi.
[4]Oui, je tiens beaucoup à toi, tu es précieux et je t'aime. C'est pourquoi je donne des peuples à ta place, des êtres humains en échange de toi.
[5]« N'aie pas peur, je suis avec toi. De l'est, je vais faire revenir tes enfants, de l'ouest, je les rassemblerai. [6]Je dis au nord : "Rends-les", et au sud : "Ne les retiens pas."
Ramenez mes fils de ces pays éloignés et mes filles du bout du monde.
[7]Ramenez tous ceux qui portent mon nom, tous ceux que j'ai créés, que j'ai formés,
que j'ai faits pour qu'ils me rendent gloire. »

Actes 1, 15-26
([14]Tous, d'un commun accord, étaient assidus à la prière, avec des femmes, Marie, mère de Jésus, et les frères de celui-ci.)
[15]En ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères — le nombre des personnes réunies était d'environ cent vingt — et dit : [16]Mes frères, il fallait que soit accomplie l'Écriture dans laquelle l'Esprit saint, par la bouche de David, a parlé d'avance de Judas, qui a servi de guide à ceux qui se sont emparés de Jésus. [17]Il était compté parmi nous et il avait eu part à ce même ministère. [18]Après avoir acquis un champ avec le salaire de l'injustice, il est tombé en avant et s'est éventré, de sorte que tous ses intestins se sont répandus. [19]La chose a été connue de tous les habitants de Jérusalem, à tel point que ce champ a été appelé dans leur langue Hakeldamah, c'est-à-dire « Champ du sang ». [20]Or il est écrit dans le livre des Psaumes : Que sa demeure devienne déserte, et que personne ne l'habite ! Et : Qu'un autre prenne sa charge !
[21]Il faut donc que parmi les hommes qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus allait et venait à notre tête, [22]à commencer par le baptême de Jean et jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous, l'un de ceux-là devienne avec nous témoin de sa résurrection.
[23]Ils en présentèrent deux : Joseph, appelé Barsabbas et surnommé Justus, et Matthias. [24]Puis ils prièrent en ces termes : Seigneur, toi qui connais le cœur de tous, désigne lequel de ces deux tu as choisi, [25]afin qu'il prenne sa part dans ce ministère, cet apostolat, que Judas a quitté pour aller à la place qui lui convenait. [26]Ils tirèrent au sort entre eux, et le sort tomba sur Matthias, qui fut adjoint aux onze apôtres.

<u>Prédication</u>

Ce culte termine notre synode, auquel nous nous sommes attelés à la rude tâche du gouvernement de l'Église (comme nous le faisons habituellement dans nos conseils divers). Cette année nous n'avions pas de grand sujet théologique à l'ordre du jour. Tout cela nous l'avons traversé avec l'espérance que cela allait dans le sens de contribuer à faire de nous une « Église de témoins » comme notre mot d'ordre nous y invite depuis l'année dernière. Après la grande fête de l'an passé, il nous fallait bien « revenir sur terre »... C'est que nous sommes entrés maintenant de plain-pied dans le temps des commencements, avec tout ce que cela peut vouloir dire d'enthousiasme mais aussi de labeur, voire de déceptions.

C'est pour cela que j'ai choisi cette fin du chapitre 1 du livre des actes ce matin. D'abord parce que c'est ce même chapitre qui nous a accompagnés pendant tout le synode, mais aussi parce que c'est un texte sur lequel nous pourrions avoir tendance à passer assez vite, une sorte d'entre deux que nous pourrions avoir envie d'enjamber. Entre les deux temps forts que sont l'Ascension et Pentecôte, il pourrait passer inaperçu. Surtout qu'à première lecture, entre la description assez atroce de la mort de Judas et le tirage au sort qui fait émerger un Mathias dont on n'entendra plus jamais parler ensuite, nous pourrions penser que ce texte n'a pas grand chose à nous dire. Et bien il me semble au contraire qu'il nous rejoint exactement là où nous en sommes : dans un entre-deux qui n'est peut-être pas très confortable.

1. **Le complexe du homard**

Jésus a donc envoyé les apôtres : « vous serez mes témoins... » et en même temps ils n'ont pas reçu encore l'Esprit de Pentecôte. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent que se sentir dépassés par la tâche, pas franchement à la hauteur... Sans Jésus ni l'Esprit Saint à leurs côtés, ils sont mal partis et ils le savent. Ils sont je crois tout à fait conscients de leur fragilité. C'est ce que F. Dolto appelait en parlant des adolescents « le complexe du homard » : ce moment où pour grandir l'animal quitte sa carapace devenue trop petite et n'a pas encore formé sa carapace d'adulte.

Du petit groupe de disciples de Jésus crucifié replié dans une maison de Jérusalem, les voici en train de devenir témoins du Christ ressuscité jusqu'aux extrémités de la terre. Le moins que l'on puisse dire est qu'il s'agit d'une croissance qui va s'avérer spectaculaire et qui va les obliger à quitter rapidement leurs habitudes de fonctionnement. Je crois profondément que c'est toujours le projet de Dieu pour son Église aujourd'hui. Je ne vois pas pourquoi Il aurait changé d'idée et se serait mis à la culture de l'Église-bonsaï alors que toute l'Écriture nous appelle par l'image du grain minuscule promis à devenir un arbre si grand qu'il touche le ciel. Et je pense que cela ne nous

rassure pas beaucoup plus que les apôtres dans leur entre deux inconfortable. Certes parce que peut-être nous n'avons pas envie de quitter nos petites habitudes (c'est humain) mais surtout parce que nous connaissons bien le problème du homard.

Être dans un entre-deux c'est toujours être fragile, quand on change de peau on est vulnérable, parce que c'est toujours le moment que les prédateurs choisissent pour attaquer. Alors parfois la tentation peut-être grande de s'obliger à rester dans l'ancienne carapace pour ne pas prendre de risques. Je pense que si l'auteur des Actes attire notre attention sur l'histoire de Judas à ce moment-là c'est bien qu'il veut relire l'itinéraire de ce disciple-là, comme si son cas particulier était indispensable pour bien comprendre à contrario qui sont ceux qui restent et sont appelés à devenir des témoins. Mais aussi pour nous apprendre à traverser les temps de mutations dans la confiance et l'espérance.

2. La part de Judas

Qu'y a-t-il donc à regarder « en face » dans l'itinéraire de Judas ? Deux choses me semble-t-il.

= La première, c'est qu'il était partie prenante du même ministère que les onze autres à la suite du Christ. Et que **ces 12 forment un « tout »** qui semble nécessaire pour que ce ministère soit assuré : s'il en manque un, c'est tout l'édifice qui menace d'être bancale. C'est « un des leurs » qui a trahit ; le malheur est venu de l'intérieur. Alors qu'il serait si facile dans ces circonstances de se voiler la face et de pratiquer la fuite en avant, Pierre ose affronter cette réalité avec courage.

Je pense que c'est difficile, mais que c'est salutaire ; il n'y a que dans ce face à face avec la vérité – souvent douloureux – que peut être reçue une solution. Les apôtres ne veulent pas répéter l'histoire et recruter un autre Judas, qui a été unique dans son itinéraire et ses choix. Ils veulent reconstituer ce qui leur semble être les conditions dans lesquelles ils ont été appelés (= redevenir 12) ; sans doute ont-ils peur sans cela de ne pas pouvoir remplir leur mission ; peur que la communion fissurée empêche leur mission.

Cette première remarque m'interroge : et nous, quelle est la blessure (les ?) qu'il nous faut regarder en face ? Quel est le point sensible qui à notre avis risque de menacer la mission de l'ensemble ? Il faut avoir du courage pour oser regarder en face ce qui menace la communion nécessaire au ministère. Et pourtant cela est capital pour relever le défi de ce « ensemble » qui est appelé, et où chacun a sa part au côté des autres.

= La seconde chose, c'est que **Judas a délibérément choisi une autre « part »** que celle qui lui avait été désignée par le Christ : il a procédé à un échange. Avec l'argent de la trahison, il s'est acheté un champ. Mais ce champ est décrit comme un lieu inhabitable, pire qu'un lieu de mort : un lieu d'éclatement de sa personne (je passe sur la description des conditions de sa mort mais elles insistent clairement sur cette mort par « division interne »).

Au fond, c'est comme si le texte nous rappelait que le danger principal est et reste de s'écarter d'une place où l'on a été appelé, c'est-à-dire qui nous vient de l'extérieur : aucun des 12 n'a choisi d'en faire partie. L'identité de « témoin de la résurrection » est une identité reçue et acceptée, et non « fabriquée de l'intérieur »; elle est affaire du travail de la grâce de Dieu en nous. Dit autrement, le danger principal est et reste de se choisir soi-même sa place.

La capacité de l'Église à témoigner est affaire de vocation pour tous et pour chacun : on ne naît pas témoin, on le devient, on reçoit cette vocation par la grâce d'un cheminement concret avec le Christ qui va jusqu'à faire avec lui l'expérience de la résurrection. Et ce chemin passe par une sorte de dessaisissement de sa propre identité au profit de celle qui est reçue de Christ et en Christ, une identité reçue avec cette « part » de service à accomplir, « part » unique et pourtant indissociable des autres avec qui nous avons à l'accomplir. C'est en devenant un parmi d'autres au service du même appel que nous découvrirons qui nous sommes vraiment.

Dans notre Église, je crois que nous sommes souvent **menacés par le chemin de Judas**. En voulant faire de notre spécificité (réelle) le cœur de notre identité, sans voir alors que la valeur que nous substituons à la relation au Christ risque de nous rendre la vie impossible, éclatée, éparpillée. Si nous avions la chance d'avoir comme d'autres une tradition où les péchés sont classifiés, pour moi celui-ci serait en tête ; le péché protestant par excellence. Celui qui risque de nous désintégrer, tout particulièrement en France, où l'histoire et la sociologie minoritaire nous poussent à nous accrocher à notre identité.

En même temps que la singularité de l'appel de ceux qui sont de tradition luthérienne, réformée, ou évangélique, ou libérale, en même temps que la singularité de ceux qui sont appelés en ville ou dans une zone rurale, en même temps que la singularité de la façon dont chacun aujourd'hui exprime sa foi, en même temps que la singularité protestante dans le chœur œcuménique, nous devons d'abord ne jamais oublier que nous sommes appelés ensemble au service de l'Évangile. Et nous devons apprendre ensemble à entendre de l'autre, celui qui ne dit pas les choses comme moi, comment il entend cet appel.

3. La part de Dieu

Et ce qui me frappe alors, c'est la façon dont cet « ensemble » est dessiné ici comme échappant résolument à ceux qui en font partie. Les apôtres n'avaient pas décidé eux-mêmes d'être 12, et ils ne vont pas réussir non plus à « boucher le trou » provoqué par la disparition de Judas. Le texte semble résister à leur projet : en fait ils ne sont pas 12 et ils ne le seront plus jamais (une seule fois dans le livre des actes ce nombre sera rappelé au chapitre 6). Désormais ils sont 12-1 (Judas) ou 11+1 (Matthias ajouté aux 11), et encore ce « +1 » dont on n'entend plus jamais parler dans la suite du livre ouvre comme une brèche : pourquoi lui et pas un autre ? Pourquoi lui et pas Paul qui à l'inverse sera très actif ? Pourquoi lui et pas une des femmes présentes avec eux ? Hein, pour boucher les trous quand il n'y a plus personne d'autre c'est pas mal les femmes... Non ? Pourquoi 12, alors qu'ils sont déjà120 nous dit le texte ?

Le contour de l'ensemble est flou : si « l'ensemble » est complété par Mathias, il n'est pas non plus totalement rempli par ce complément. La mutation est en cours mais elle n'est pas achevée. Il y a comme une part laissée vide dans l'accomplissement de cette mission à venir. Et cet inachevé est indispensable, c'est la part laissée à Dieu, celle qui peut surprendre et tout déplacer, celle par où pourra travailler le saint-Esprit à la Pentecôte. C'est la part laissée apparemment vacante par le Christ au soir de l'ascension, celle qu'il nous faut prendre garde de ne pas vouloir « boucher » trop vite comme on colmate avec angoisse un navire qui pourrait prendre l'eau. Quelque chose s'en va et il nous faut sans peur le laisser s'en aller, apprendre à attendre dans la confiance ce qui va venir : parce que nous le croyons vraiment : oui, quelque chose va venir, et ce sera la part de Dieu.

C'est la part de la prière pour éclairer les discernements à faire tant du côté des personnes à appeler que des projets à soutenir.

C'est la part de l'espérance dans les décisions à prendre, afin que celles-ci ne soient pas uniquement captives des contingences matérielles et de nos propres désirs.

C'est la part de la foi dans le courage dont il faut parfois faire preuve pour regarder en face la réalité de certaines blessures et demander pardon lorsque cela est nécessaire.

C'est la part de la vie qui jaillit là où on ne l'attendait pas ou plus.

Alors c'est vrai, cette position des apôtres qui se savent être appelés à témoigner ensemble sans bien maîtriser les contours de cet « ensemble » est un entre deux qui n'est pas très confortable. Heureusement pour eux, cela ne va pas durer trop longtemps : Pentecôte n'est que 10 jours après l'ascension.

Femme de peu de foi que je suis, je ne suis pas sûre que cela soit si rapide pour notre Église... Mais enfin, si nous arrivons à vivre le fait d'être une Église pas encore tout à fait bien achevée, avec des contours un peu flous, sans paniquer ni obstruer chacune de nos failles, l'Esprit Saint pourra même souffler dans l'Église protestante unie de France. Et faire de nous « une Église de témoins » non pas comme on reçoit un mot d'ordre « venu d'en haut » et qui nous laisse aussi étonnés que les apôtres le jour de l'ascension, mais comme on reçoit un élan, une promesse, une force capable de déplacer les montagnes !

Je vous invite à prier

Oui, Seigneur, tu connais notre Église, ses forces et ses faiblesses.
Nous voulons te rendre grâce pour tout ce qu'elle est déjà,
et te demander de la remplir de la puissance de ton Esprit Saint.
Tu connais aussi chacun d'entre nous, nos désirs et nos limites.
Nous voulons te rendre grâce pour l'appel que tu nous as adressé et te demander de nous garder debout, chacun,
et ensemble disponibles pour la mission que tu voudras nous confier.

Que ton Règne vienne, Seigneur
Au nom du Christ

Amen

Anne Faisandier, Avignon